

MADAGASCAR

REVUE DU PRESSE DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	1
MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DU 17 SEPTEMBRE 2011	1
▶ La tentative de Didier Ratsiraka d'organiser un sommet des chefs de file et principaux acteurs politiques.....	3
▶ La recomposition/élargissement du Parlement de la Transition et de la CENI	4
▶ La question du retour de Marc Ravalomanana et des exilés.....	9
▶ Les prémices de la reconnaissance internationale du régime de Transition	11
▶ Le retour d'une mission de la Troïka de la SADC.....	15
DIVERS	15
DROITS HUMAINS -GOUVERNANCE	18
▶ Justice.....	20
▶ « Prisonniers politiques »	21
▶ Epreuve de force entre la Police et la Justice suite au décès d'un magistrat	23
▶ Médias.....	29
▶ Droits des femmes	30
▶ Gouvernance	31
ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENT.....	31
▶ Coopération	31
▶ Permis miniers, exploitation pétrolière.....	33
▶ Trafics de bois précieux et d'espèces protégées.....	35
▶ Monde des affaires.....	36
▶ Divers.....	36

LA CRISE POLITIQUE

MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DU 17 SEPTEMBRE 2011

La formation du gouvernement Beriziky. L'analyse de la Lettre de l'Océan Indien (LOI) : un « gouvernement d'union en trompe-l'œil » sous le regard vigilant des originaires des Hautes Terres. A première vue, c'est un modèle d'équilibre politique, avec notamment une répartition régionale équilibrée, entre originaires des Hautes Terres et originaires des régions côtières. Mais au-delà des apparences flatteuses, deux éléments vont rendre son fonctionnement délicat : la mainmise d'Andry Rajoelina sur plusieurs portefeuilles importants et la crispation de certains leaders Merina face à la montée en puissance des Côtiers. Le président de la Transition a conservé son ministre des Finances et du budget, ministère qui n'a pas été scindé en deux comme certains l'exigeaient. Il a réussi à maintenir à leurs postes respectifs les controversés mais très utiles ministres de la Communication et de la Justice. Pour faire contrepoids à Omer Beriziky et au vice-Premier ministre Pierrot Botozaza, tous deux côtiers, il a décroché un poste de vice-Premier ministre pour Hadja Andrianainarivelo, en charge du Développement et de l'aménagement du territoire. La nomination de cette personnalité merina, jugée assez extrémiste par la LOI, a été perçue comme une véritable provocation par les dirigeants côtiers. TGV n'a pas pu sauver son ministre des Mines, Mamy Ratovomalala, mais il va essayer de garder le contrôle de ce secteur qui est une sérieuse source de revenus. La nouvelle ministre Daniella Randriafeno est proche de l'ancien ministre Mamy Ratovomalala et ce dernier pourrait devenir le patron de l'OMNIS¹, qui devrait être rattaché directement à la Présidence. La distribution des portefeuilles s'est faite au détriment de plusieurs ministres dont la gestion était contestée mais aussi au détriment des dissidents de la mouvance Ravalomanana, qui ont perdu leur portefeuille alors qu'ils avaient joué un rôle clé dans la négociation ayant conduit à l'adoption de la feuille de route. Une partie de l'élite merina craint que

¹ Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques, qui dépendait de l'ancien ministère des Mines et hydrocarbures, scindé en deux.
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

la profonde rivalité entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana ne soit un facteur de division de leur communauté et que cela finisse par coûter aux Merina le fauteuil présidentiel à la prochaine élection. En effet, une coalition se fait jour entre Albert Zafy, Monja Roindefo et Didier Ratsiraka pour vaincre à la fois TGV et Ravalomanana. Craignant une possible alliance entre ces trois hommes, des personnalités merina comme Raymond Ranjeva opèrent un rapprochement tactique avec TGV, tandis que des caciques de cette communauté cherchent des appuis chez les Andriana (aristocrates merina) et que la Confédération des Syndicats des Grands Corps de l'Etat, dirigée par deux Merina, est prête à venir en renfort pour défendre le contrôle du pouvoir par les originaires des Hautes Terres.

L'attribution des sièges dans les institutions de la Transition a donné lieu à certaines tractations visant à « caser » plusieurs membres d'une même famille : frères, sœurs, époux, parentes, beaux-parents au gouvernement et au Parlement. La *LOI* cite plusieurs cas, dont le plus emblématique est celui de Jean-Eugène Voninahitsy, membre du Congrès, dont l'épouse et la belle-mère siègent au CST. Cette dernière est l'épouse d'un membre de ce même CST, alors que son père est membre du Congrès...

22/12 - Le Premier ministre Omer Beriziky affirme qu'il n'a pas les coudées franches pour poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route. « *Il existe quelques lacunes [dans la feuille de route] réduisant la marge de manœuvre dans la réalisation des tâches* », a-t-il indiqué. Celui qui est privé du soutien d'Albert Zafy, qui l'avait proposé, refuse cependant de détailler ces « lacunes ». « *L'analyse de l'ensemble de la feuille de route risque de prendre du temps* », soutient-il, niant toutefois être l'objet de pressions politiques. Le règlement du bras de fer entre policiers et magistrats fait vraisemblablement partie des difficultés évoquées, de même que la reconduction de 14 ministres du gouvernement Vital. Elia Ravelomanantsoa, ministre de la Culture et du patrimoine, porte-parole du gouvernement, confirme « *la réduction de la marge de manœuvre* » du Premier ministre. « *Mais cette réalité, elle l'est également pour l'ensemble du gouvernement* », remarque-t-elle. Selon *L'Express*, la déclaration d'Omer Beriziky relance le débat sur la mise en œuvre de la feuille de route. L'absence de Marius Fransman dans la délégation de la Troïka, en mission à Madagascar, censée donner un coup de fouet au processus et régler les questions en suspens n'arrange pas les choses. La dynamique de la signature de la feuille de route jusqu'à la mise sur pied des institutions transitoires semble s'estomper, faute d'un calendrier clair de mise en œuvre.

La CNOSC se sent exclue. A travers une déclaration, elle fait part de son sentiment d'avoir été mise sur la touche par le régime de Transition. Elle note que « *les acteurs politiques et le pouvoir de la Transition lui ont tourné le dos à partir de la mise en place du gouvernement de Transition depuis trois mois* ».

22/12 - L'OIF, en mission à Madagascar, commencerait à douter de la possibilité d'organiser des élections en 2012, selon le général Ranto Rabarisoa, président du Comité Militaire pour la Défense Nationale (CMDN), qui a eu un entretien avec le chef de délégation, Hugo Sada, délégué pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. L'OIF et les Nations Unies regretteraient la lenteur avec laquelle les autorités mettent en œuvre la feuille de route.

27/12 - Communiqué du SeFaFi du 22/12/11 - Pour le retour à l'ordre constitutionnel, gérer les affaires courantes et préparer les élections². Après la mise en place d'un gouvernement et d'un Parlement de transition, l'organisation d'élections reconnues par tous sera la dernière étape du retour à un ordre constitutionnel attendu depuis trois ans. Pour cesser de tenir le peuple en otage, l'essentiel est d'avancer. Tout doit désormais être soumis à la mise en œuvre de la feuille de route, qui mènera à une situation constitutionnelle acceptable par les citoyens et par la communauté internationale. Un calendrier électoral doit être arrêté au plus vite et débiter par des législatives, avant juillet 2012. La présidentielle clôturant les opérations en octobre. Le Parlement de la Transition doit se mettre au travail et adopter les mesures indispensables à la recherche d'une réconciliation nationale. Le staff technique de la CENI doit être étoffé, les politiciens n'ayant qu'un rôle d'observateur. La Constitution adoptée en 2010 dans des conditions contestables devrait néanmoins pouvoir être adoptée comme Loi fondamentale, quitte à la corriger par la suite. Elle n'est pas pire que celles qui ont précédé. Le SeFaFi prend sa part de l'incitation faite à la société civile de se charger « *du suivi et du contrôle nationaux de l'application de cette feuille de route, jusqu'à la fin de la période de transition* ».

28/12 - La HCC se limite à prendre acte de la feuille de route. La Haute Cour Constitutionnelle (HCC) « *prend acte de l'insertion dans l'ordonnement juridique interne de la feuille de route* ». La juridiction reconnaît la primauté de la Constitution votée lors du référendum du 17 novembre 2011 mais reste muette sur le cas de la Cour Electorale Spéciale (CES) prévue par la feuille de route et qui est en contradiction flagrante avec la Loi fondamentale qui reconnaît la compétence exclusive de la HCC pour les présidentielles et les législatives. L'institution a botté en touche, en refusant de se prononcer clairement sur la compatibilité entre la nouvelle Constitution et la feuille de route, laissant à la SADC le soin de gérer « *tout conflit dans l'interprétation des dispositions de la feuille de route* ».

² Cf. Blog Just mad - <http://storage.canalblog.com/11/94/448497/71381099.pdf>

Pour L'Express, la HCC laisse à la politique la gestion des incohérences juridiques de la Transition, prolongeant l'imbroglie juridico-politique dans lequel le pays est plongé. La persistance de cette imprécision est une épée de Damoclès au-dessus du processus de Transition. L'indécision de la HCC n'a pas échappé pas aux juristes. « *La HCC sait qu'elle ne dispose d'aucune marge de manœuvre face à une disposition internationale qu'est la feuille de route* », analyse l'ancien président de la juridiction constitutionnelle, Honoré Rakotomanana. « *Or, elle n'a pas non plus la possibilité de réclamer un nouveau référendum pour rendre constitutionnelle ladite feuille de route signée, certes, par des acteurs politiques et ratifiée par un Parlement désigné, mais qui n'a pas l'adhésion de toute la population* », a-t-il expliqué. Dans une certaine mesure, la HCC refait le coup de l'ordonnance instituant la HAT en 2009. Elle avait « pris acte » et reconnu le texte, mais elle avait évité de se prononcer sur la valeur juridique de celui-ci.

► La tentative de Didier Ratsiraka d'organiser un sommet des chefs de file et principaux acteurs politiques

01/12 - Didier Ratsiraka refuse encore de signer la feuille de route. Des personnalités connues du monde politique défilent au Carlton pour rencontrer Didier Ratsiraka. Parmi eux, l'ambassadeur d'Afrique du Sud, Mokgheti Monaisa, qui a tenu à s'entretenir avec l'amiral sur la feuille de route mais celui-ci ne serait pas encore prêt à franchir le pas. Il mise en effet sur l'hypothétique sommet des chefs de file qu'il propose d'organiser à Antananarivo pour définir un nouveau document-cadre pour la transition. Dans ce but, il incite son tombeur Marc Ravalomanana à revenir le plus vite possible à Madagascar. Les vieux leaders historiques d'Antananarivo - Andriamanjato, Ratsirahonana, quelques grands notables de l'aristocratie merina - refusent de rencontrer Didier Ratsiraka. Le fait d'avoir fredonné la fameuse chanson d'Edith Piaf « *Non je ne regrette rien* » sur le tarmac de l'aéroport à son arrivée a été considérée comme une provocation de l'ancien président, rapporte *Le Courrier*.

La rencontre au sommet proposée par Didier Ratsiraka divise la communauté internationale. La délégation de la COI, au terme de sa mission à Madagascar, a fait part de sa désapprobation. Elle juge cette initiative contre-productive alors que tout doit être mise en œuvre désormais pour appliquer la feuille de route signée par 10 des 11 formations politiques identifiées par la SADC (la mouvance Ratsiraka étant la seule entités à ne pas l'avoir signée). A cet effet, la COI compte organiser prochainement, avec les bailleurs de fonds et les partenaires de Madagascar une réunion destinée à trouver un financement pour l'organisation des prochaines élections et envisager la reprise des aides internationales. Louis Michel, député européen et ancien commissaire à l'action humanitaire, milite en revanche en faveur de cette proposition de sommet « *pour asseoir la consensualité nécessaire* ». Il a adressé un courrier à l'UE pour contester la procédure de désignation d'Omer Beriziky et dénoncer, dit-il, la mainmise d'Andry Rajoelina sur le pouvoir, malgré la feuille de route. Il demande enfin « *le maintien des sanctions vis-à-vis du régime de la HAT et de s'abstenir de toute forme de reconnaissance* ». [Pour mémoire, Louis Michel est considéré par nombre d'observateurs comme un fidèle défenseur de Marc Ravalomanana, dont il serait très proche]. Andry Rajoelina a répliqué que la Troïka est seule habilitée à prendre des décisions sur le cas malgache.

03/12 - La guerre est déclarée entre Andry Rajoelina et Didier Ratsiraka. Le président de la Transition rejette le projet de conférence au sommet de l'Amiral. « *Ce n'est plus le moment de faire du karaoké ni de pratiquer les arts martiaux. Il existe d'autres lieux pour participer à ce genre de compétitions [...] Sinon il faudra attendre les élections pour démontrer les forces de chacun* », a-t-il persiflé. L'homme fort de la Transition multiplie les piques à son encontre. « *Nos enfants et petits-enfants sont étonnés du comportement de certains hommes politiques [...] C'est honteux. Il faut que chacun se ressaisisse* », a lancé celui qui se sent fort de l'appui de la Troïka. « *Maintenant, toute recherche au-delà de la feuille de route est considérée comme une forme de déstabilisation. Ceux qui n'ont pas signé ce document, cherchent cette voie* », a-t-il avancé. Jusqu'ici, Andry Rajoelina a toujours sorti l'artillerie lourde contre Marc Ravalomanana et épargné Didier Ratsiraka. Cette fois-ci, il a changé de cible et donné l'impression de ménager celui qui est perçu, à tort ou à raison, comme son principal rival. Il a même donné l'impression de féliciter d'une manière indirecte le comportement des partisans de son prédécesseur, illustrant ses propos par la formation du gouvernement qui inclut désormais des représentants de la mouvance Ravalomanana.

Didier Ratsiraka grossit ses rangs en regroupant partis exclus, syndicats et sociétés civiles. Dans le cadre de son projet d'organiser une conférence au sommet des acteurs politiques, il a convoqué 7 groupements exclus du processus de désignation des membres du Parlement, notamment ceux qui se sont déclarés « *soutiens* » de la feuille de route, sans l'avoir signée. Il a également rencontré la CNOOC. Lalao Randriamampionona a déclaré que sa plateforme milite depuis longtemps pour une telle rencontre au sommet. « *Ce nouveau processus de sortie de crise permettra de remédier de manière radicale aux cycles de crises qui surviennent de manière récurrente* », a-t-elle indiqué. La Confédération des Grands Corps de l'État (CGCE) a rencontré aussi l'ancien Chef de l'État. Regroupant 21 plateformes syndicales, elle a salué l'idée d'une rencontre de tous les partis et groupements

politiques. Son président a insisté sur la nécessité d'associer tous les signataires de la feuille de route, la société civile, les groupements religieux du FFKM, des opérateurs économiques, les fonctionnaires et les Forces armées.

La Troïka s'adresse à Didier Ratsiraka. « *Nous implorons M. Ratsiraka de mettre les intérêts du peuple malgache en premier et nous espérons qu'il va aussi saisir l'occasion et montrer le même niveau de leadership, discipline et qualité d'homme d'État que beaucoup de ses interlocuteurs de toutes les autres plateformes* », a souligné Tomaz Salomao, secrétaire exécutif de la SADC, au nom de la Troïka. Il lance un appel aux autres plateformes politiques à « *pousser l'atmosphère positive qui est en train d'émerger et à continuer à bâtir sur la présente culture de consensus* ». Elle « *se réjouit du récent élan produit par les Malgaches vers le retour à la normalité constitutionnelle* », après la mise en place du gouvernement et du Parlement.

08/12 - Lala Rasendrahaina, président de la FJKM et actuel président du FFKM, rencontre Didier Ratsiraka. Une visite discrète qui confirme que l'ancien président n'a pas renoncé à œuvrer pour une rencontre au sommet des 4 chefs de files et autres responsables politiques. Lala Rasendrahaina succédait à la CNOSC, aux Raiamandreny mijoro de Paul Ramino ou encore aux Grands Corps de l'État.

10/12 - Didier Ratsiraka retourne en France pour « poursuivre un contrôle médical » (auquel doit se soumettre périodiquement son épouse). Selon ses proches, l'ancien président et son épouse ne devraient s'absenter que pour quelques jours. L'Amiral devrait pouvoir mettre à profit ce « *break* » pour faire le bilan des nombreuses rencontres qu'il a eues à l'hôtel Carlton durant son premier séjour, en vue d'organiser la conférence au sommet qu'il appelle de ses vœux mais ne parvient pas concrétiser. Les raisons de ce départ subit ont soulevé des supputations chez les observateurs. Certains estiment que Didier Ratsiraka a échoué et qu'il en a tiré les conclusions. Ses simagrées sur le tarmac de l'aéroport à son arrivée ont pu jouer en sa défaveur.

12/12 - Didier Ratsiraka a quitté Madagascar pour Paris. Il s'est retiré pour un temps indéterminé de la scène politique, tout en attirant l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale sur l'importance de l'organisation d'une conférence des 4 chefs de file élargie aux autres dirigeants politiques. Mamy Rakotoarivelo (mouvance Ravalomanana) a signé la feuille de soutien pour la tenue de cette conférence. « *Je ne peux pas annoncer que ce rendez-vous se tiendra effectivement cette année* », a cependant indiqué l'Amiral. Il a analysé l'appel de l'UA en vue de l'intégration des mouvances Zafy et Ratsiraka dans le processus de mise en œuvre de la feuille de route comme la preuve d'un défaut de consensualité et d'inclusivité du régime.

26/12 - Retour incertain de Didier Ratsiraka. Ses proches mettent en avant les contraintes liées aux examens médicaux que doit subir son épouse à Paris. Selon Ange Andrianarisoa, son chef de délégation, les nombreux contacts qu'il a eu durant son bref séjour à Madagascar l'ont encouragé à poursuivre son projet de conférence au sommet des chefs de file, contrairement aux rumeurs laissant penser qu'il avait « *jeté l'éponge* ».

29/12 - Le Collectif des Citoyens pour la Conciliation (CCC), conduit par le Pr. Raymond Ranjeva, et la Confédération des Grands Corps de l'État militent pour un gouvernement de techniciens, chargé de gérer les affaires courantes et de préparer un environnement propice aux élections. Ils considèrent que le gouvernement actuel formé d'un savant dosage de politiciens ne remplit pas ce rôle. « *Le respect de la neutralité positive, la mise en place d'un gouvernement technocratique, le respect de l'État de droit dans toutes ses dimensions constitutionnelle, internationale, civile, commerciale, pénale et sociale constituent les principaux garants de la paix civile, de l'apaisement politique, de la sécurité des personnes, des biens et des activités* » a déclaré Raymond Ranjeva après sa rencontre. Le CCC pour sa part rejoint Didier Ratsiraka dans sa revendication d'un sommet des 4 chefs de file.

► La recomposition/élargissement du Parlement de la Transition et de la CENI

01/12 - La mouvance Zafy n'a pas déposé sa liste de candidats pour l'élargissement des deux Chambres du Parlement de la Transition. Emmanuel Rakotovahiny, chef de la délégation, explique que ce choix est motivé par une fin de non-recevoir du pouvoir à une requête qu'elle a déposée pour exiger la libération des détenus politiques avant le dépôt des listes de candidatures. Faisant fi de cette requête, la HAT avait malgré tout demandé à la mouvance de déposer sa liste avant la date butoir du 30 novembre fixée par la médiation.

Père Alain Thierry de « Justice et Paix : les parlementaires doivent posséder« un minimum de connaissance de droit ». Dans un débat organisé par *Radio Don Bosco*, l'association catholique exhorte les hommes politiques à faire taire leurs ambitions et égoïsmes au moment où les dirigeants s'apprentent à mettre en place le nouveau Parlement de la Transition. « *Comme le CT et le CST sont des institutions législatives, il importe que ces membres aient un minimum de connaissance de droit et des textes juridiques. Nous exhortons dans ce sens les autorités signataires de tenir compte de ce fait* », réclame le Père Alain Thierry. Sinon, regrette-t-il, « *la normalité institutionnelle acquise par le régime de Transition lors de la dernière assemblée générale des Nations Unies serait remise en cause* ».

02/12 - La Présidence de la Transition a rendu publique la composition du Parlement³. Au total les parlementaires figurant sur la liste officielle sont au nombre de 469, dont 363 pour le Congrès et 106 pour le CST, soit un chiffre un inférieur à celui qui avait été annoncé. La clé de répartition établie à l'issue des réunions des entités politiques signataires de la feuille de route ne coïncide pas avec ces chiffres et aucun document officiel ne fixe le nombre des membres des deux Chambres. La seule référence est la clé de répartition, qui prévoit un Congrès composé de 417 membres et un CST de 189 membres, soit 606 membres au total. Zafy Albert confirme sa décision de renier les ministres de sa mouvance qui ont accepté de siéger au gouvernement et son refus d'être représenté au Parlement. Il en a informé officiellement la SADC. Il laisse ainsi 52 places vacantes à la Chambre basse et 25 à la Chambre haute. La mouvance Ravalomanana se réjouit de l'évolution de la situation malgré le handicap causé par la position de la mouvance Zafy. « *Les décrets d'abrogation et de nomination des membres du Parlement confirment qu'il s'agit d'une reconstitution et non d'un élargissement* », soutient Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation. Sur le papier, les entités réputées proches d'Andry Rajoelina disposent d'une solide majorité. L'une des différences du nouveau Parlement avec celui dirigé par Raharinaivo Andrianantoandro concerne le sort de l'aile dissidente du TIM, qui ne dispose pas de quota officiel et se contente d'une représentation réduite, présentée sous la bannière de l'UDR-C. Plusieurs noms, jusque-là dans l'ombre ou en retrait de la scène politique, reviennent au premier plan. C'est le cas des anciens parlementaires de la mouvance Ravalomanana. Les anciens ministres, dont ceux de l'aile dissidente de la mouvance Ravalomanana, sont repêchés au CST. L'un des points marquants de l'actuel Parlement concerne la prééminence accordée au CST par rapport au Congrès. Les entités qui n'ont pas signé la feuille de route mais ont déclaré la soutenir estiment qu'ils font l'objet d'une mise à l'écart du processus. Le président sortant du TIM Allemagne exprime son indignation face au nombre jugé excessif des membres du Parlement. Il dénonce également des cas de népotisme au sommet du pouvoir.

Pour RFI, à Madagascar comme ailleurs, la carte de visite est importante, et tant pis si certains doutent du pouvoir réel de ce Parlement comparé au gouvernement et surtout à la Présidence. L'arrivée des partisans de Marc Ravalomanana promet cependant de chauds débats, notamment sur les questions d'amnistie. En attendant, le premier acte législatif sera la ratification de la feuille de route, avant de s'attaquer à la loi de Finances.

Commentaire de La Gazette : « *Comment peut-on rester sérieux, après la publication des listes définitives, relatives aux membres du CT et CST. On rit sous cape. Combien sont-ils ? C'est énorme. Des centaines. Presque un millier : un ramassis de politiciens. Quelques-uns sont, dit-on, des repris de justice. En somme, un fourre-tout. Quel gâchis ! Ils vont saigner davantage les caisses de l'Etat, déjà squelettiques. Un comble pour un pays qui, sur les plans financier et économique, est au bord du gouffre, sinon dedans. Qu'importe : la paix sociale et la stabilité politique sont, apprend-on, à ce prix. Avec quoi va-t-on les payer (à ne rien faire) ? Au bas mot, le ministère des Finances et du budget doit dénicher 6 milliards Ar par mois. Parlement, parle-moi doucement... Es-tu conscient de l'ampleur d'une telle somme ? De toute façon, Andry Rajoelina a refusé de mettre son veto quant à l'élargissement du Parlement. Il veut satisfaire tout le monde. Même les nuls arrivent en force dans ce Parlement de la Transition. Les intellectuels, quant à eux, ils y sont rares : sur les 529 CT et CST, [...] ils sont à peine une quarantaine, ce qui est beaucoup, étant donné que 80% de ces parlementaires sont victimes de la malgachisation [...] à outrance de l'enseignement, décrétée par Didier Ratsiraka et sa bande de « révolutionnaires de salon », dans les années 1970-80 ».*

03/12 - Le Parlement de la Transition a ouvert la dernière session de cette année, dans sa nouvelle composition. Les sièges attribués aux partisans de Zafy Albert sont restés vides. Andry Rajoelina, s'est interrogé publiquement sur la volte-face de la mouvance Zafy. « *Tout était déjà réglé lors de la réunion des entités politiques à lavoloha, tant au niveau du quota des forces politiques dans les deux Chambres que du calendrier de publication des membres des deux institutions* », a-t-il soutenu. « *Malgré la parole donnée, je suis étonné de la tournure des événements* », déplore-t-il. L'homme fort de la Transition affirme que « *les places de la mouvance Zafy l'attendent* ». Zafy Albert continue d'exiger au préalable la libération des détenus politiques, le retour de tous les hommes politiques en exil et la tenue d'un sommet élargi des chefs de file des mouvances.

05/12 - Des partisans de Marc Ravalomanana contestent l'entrée de membres de sa mouvance au Parlement de la Transition. Cette intégration a provoqué des réactions négatives au traditionnel meeting du Magro et dans certaines villes de province. Les contestataires jugent que les nouveaux parlementaires ont renié leurs engagements et qu'ils ne seront plus en position de force pour exiger le retour d'exil de l'ancien président. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, pressenti comme président du Congrès, a tenté de rassurer l'opinion en avançant qu'aucun changement d'objectif n'a été décidé. **La position des militants de la mouvance Zafy est également très inconfortable**, ne sachant plus s'il convient de soutenir Omer Beriziky, proposé au siège de Premier ministre par leur chef de file, ou s'ils doivent le mettre en cause, comme leur chef de file, pour son incapacité à mettre en œuvre des mesures d'apaisement et à sanctionner la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, ainsi que le général Richard Ravalomanana qui s'acharnent contre le fils de l'ancien président. Les cadres de la mouvance auraient demandé à Zafy Albert de s'expliquer sur son attitude et

³ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/21/78/448497/70646094.pdf>

notamment son refus de déposer sa liste de parlementaires, laissant vacants 52 sièges dans les deux Chambres de la Transition.

Vers un sommet Rajoelina-Ravalomanana ? *Le Courrier* indique que l'idée d'un sommet entre les deux protagonistes de la crise politique fait son chemin. Après le retour de Didier Ratsiraka réclamant urbi et orbi une rencontre des chefs de files des groupements politiques et l'annonce d'une rencontre Rajoelina-Sarkozy, cette hypothèse commencerait à prendre corps. La communauté internationale a largement contribué à remettre en selle les anciens présidents Zafy et Ratsiraka, avec pour conséquence, selon le quotidien, un débat ethnique inutile et le développement d'une stratégie de reconquête du pouvoir par les originaires des régions périphériques. Une stratégie qui n'a pas échappé à la classe politique merina, toutes tendances confondues, qui commence à se préoccuper sérieusement de la situation. Profitant du retour à Madagascar du porte-parole de l'ex-président Ravalomanana; certains s'emploient à favoriser le rapprochement avec l'homme fort de la Transition, issue de la même ethnie. En effet, plus le combat se prolonge entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina, plus Didier Ratsiraka et consorts avancent dans leur projet pour trouver un « *poulain sérieux* » qui pourrait damer le pion au candidat des Hautes Terres⁴.

Sahara Georget Rabeharisoa, membre du CST, a officiellement déposé sa démission de la Chambre haute où elle venait d'être reconduite. La présidente nationale du parti écologiste Hasin'i Madagasikara invoque le refus de son parti d'être complice d'une probable implosion politique et d'une éventuelle explosion sociale, car de son point de vue la feuille de route n'est pas appliquée dans son esprit et dans sa lettre. Elle déplore en particulier qu'aucune des mesures d'apaisement contenues dans la feuille de route n'ait encore été prise et que l'on se permette de monter un Parlement pléthorique alors que la population vit dans le plus grand désarroi. Ayant annoncé sa candidature à la prochaine présidentielle, elle veillerait à ne pas compromettre son image.

Raharinaivo Andrianantoandro, président du Congrès de la première version du Parlement et président d'une aile dissidente du TIM, se retire de la course à la présidence de la Chambre basse. Il va jusqu'à envisager sa démission de l'assemblée et son remplacement. Il explique qu'il se sacrifie « *au nom de l'intérêt supérieur de la Nation* » et « *pour ne pas être le point d'achoppement du processus de sortie de crise* ». Le duel fratricide entre lui et Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana n'aura donc pas lieu. Ce retrait pourrait en fait s'expliquer par la nouvelle configuration du Congrès, qui n'assure plus la majorité aux formations proches du pouvoir. La communauté internationale et la SADC ont réclamé l'attribution juste et équitable des postes d'importance dans les institutions de la Transition. Le Congrès devrait donc revenir à la mouvance Ravalomanana, comme il avait déjà été prévu dans les Accords de partage de pouvoir de Maputo et d'Addis-Abeba. Puisque les proches d'Andry Rajoelina ont obtenu la présidence de la Transition tandis qu'Albert Zafy a obtenu la Primature, la logique veut que Marc Ravalomanana désigne le président la Chambre basse.

07/12 - Le président du CST, le général en retraite Dolin Rasolosa, a été réélu à son poste. La consigne de vote n'a pas été respectée. Il avait pour adversaire Jean Lahiniriko, candidat de l'UDR-C, plateforme qui soutient Andry Rajoelina et dont il est le président, qui était donné comme favoris. La mouvance Ravalomanana n'avait proposé aucun candidat pour ne pas bloquer la voix au candidat proche d'Ambohitsorohitra, ce qui démontrerait l'existence d'une entente entre les deux mouvances rivales, Ravalomanana et Rajoelina. Tandis que les partisans de Marc Ravalomanana laissent la place au général Dolin au CST, les partisans d'Andry Rajoelina quant à eux devraient laisser la place à Mamy Rakotoarivelo à la tête du CT. Même si le général Dolin est considéré comme un proche d'Andry Rajoelina pour avoir été au-devant de la scène pendant la révolution Orange de 2009, la victoire du général face au candidat officiel du TGV et de l'UDR-C met Andry Rajoelina dans l'embarras car l'influence des deux partis appartenant à la mouvance présidentielle dans la Chambre haute est dès à présent remise en cause.

Pour Tribune, « le processus d'installation des institutions de la Transition semble être sur la bonne voie. Cela malgré le fait que les revendications de la mouvance Ravalomanana ne soient pas encore satisfaites. Aucune mesure concrète n'a été encore prise pour permettre le retour au pays de l'ancien président ». L'ancienne sénatrice Ravalomananiste Naika Eliane n'a pas assisté à l'élection du président du CST. Elle a expliqué son geste par l'absence d'apaisement et la non-libération des détenus politiques.

08/12 - Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana élu président du Congrès de la Transition par 184 voix sur 354 suffrages exprimés, contre 130 voix obtenues par Voninahitsy Jean-Eugène, candidat pro-régime, au terme d'un scrutin sous tension. Celui qui avait occupé brièvement le poste de président du Congrès selon l'Acte additionnel d'Addis-Abeba avant d'être évincé à cause du refus d'Andry Rajoelina de se conformer à cet accord, promet le dialogue dans la gestion de la Chambre basse. Le vote revêtait une importance toute particulière au moment même où le président de la Transition était reçu en audience à l'Élysée et couvert d'éloges par Abdou Diouf, SG de l'OIF, ainsi qu'à la veille de la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, puis du GIC. Des parlementaires proches du pouvoir ont dénoncé des pressions pour dicter leur vote. La

⁴ Voir aussi l'article de *La Vérité* – Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/29/18/448497/70769289.pdf>

« victoire » de Mamy Rakotoarivelo était impensable sans la consigne que nous avons acceptée au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, explique Benja Urbain Andriantsizehena, membre de l'UDR-C. Le nouveau président du Congrès annonce que sa priorité demeure la ratification de la feuille de route, la base juridique nécessaire pour diriger le pays. La mouvance Ravalomanana menace de quitter le processus si ses revendications ne sont pas satisfaites (instaurer un climat d'apaisement politique, obtenir le retour sans conditions des exilés politiques et la libération des détenus politiques, ainsi que la réouverture des médias qui ont été fermés).

Pour La Gazette, avec cette victoire, la consensualité accède à la vitesse supérieure. L'homme est en effet le premier membre de la mouvance Ravalomanana qui se hisse à la tête d'une institution de la Transition. Il est aussi le premier opposant authentique à s'élever à ce niveau. La nouvelle sera accueillie avec satisfaction à l'étranger, l'entrée de la mouvance Ravalomanana dans les institutions de la Transition y étant considérée comme un facteur de paix et de concorde. Et aussi comme un gage de neutralité dans la préparation et le déroulement des prochaines élections mais dans le camp de l'opposition, on le considère encore comme un cheval de Troie introduit dans les lignes du régime. A tout le moins, on attend de lui qu'il inscrive à l'ordre du jour du Congrès les principales revendications de l'opposition : la libération des détenus politiques, le retour des exilés, la question de l'amnistie. Selon le quotidien, des observateurs regrettent qu'il y ait eu connivence entre les mouvances Ravalomanana et Rajoelina pour assurer la victoire de M. Rakotoarivelo et de ce fait mettre sur la touche les candidats côtiers issus de l'opposition.

Mamy Rakotoarivelo a indiqué qu'il n'était pas encore satisfait de la répartition des sièges dans les institutions de la Transition. Il a envoyé à cet effet « *une saisine au niveau de la Troïka pour un remaniement du gouvernement et du CST* ».

Conseil Supérieur de la Transition (CST) : la mouvance Ravalomanana se retire. Hanitra Razafimanantsoa, leader de facto du groupe de 30 parlementaires, explique que les défaillances du régime à l'égard de la feuille de route sont à l'origine de ce revirement. « *La feuille de route n'a pas été respectée* », argumente Me Hanitra Razafimanantsoa, entourée de Manandafy Rakotonirina, Eliane Naika et Henri Randrianjatovo, et de poursuivre que l'élection à la tête du CST reconduisant Dolin Rasolosa et la presque totalité des vice-présidents affiliés au TGV ne reflète pas la nouvelle donne, « *comme si la mouvance Ravalomanana n'était pas présente au sein du CST* ». Les parlementaires refusent d'évoquer le terme de démission mais ajoutent que la mouvance de cautionne pas les décisions du CST, parmi lesquelles la ratification, dans la précipitation, de la feuille de route qui lui donne force exécutoire en droit interne. Une précipitation justifiée par les échéances internationales. Me Hanitra Razafimanantsoa rejoint ses collègues du Congrès pour exiger la satisfaction des revendications des mouvances Ravalomanana, Zafy et du Monima.

10/12 - Démissions au Congrès de la Transition. Après les démissions des membres de la mouvance Ravalomanana désignés pour siéger au CST, c'est au tour de plusieurs formations soutenant la feuille de route de claquer la porte de la Chambre basse pour dénoncer un manque de consensualité dans la répartition des responsabilités au sein de l'institution et les pressions exercées sur eux. Après une rencontre avec le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, les parlementaires semblaient disposés à revenir sur leur décision.

13/12 - La consigne a été donnée par Monja Roindifo aux parlementaires issus de son groupement de ne pas participer aux réunions du Congrès et du CST « *tant que la consensualité, l'inclusivité et la neutralité ne seront pas effectives* ».

14/12 - La feuille de route validée par le Congrès à l'issue d'un débat houleux. « *L'insertion de la feuille de route dans l'ordonnement juridique interne* » a relancé les controverses sur la validité de la Constitution de la IV^{ème} République. Les parlementaires issus de l'opposition n'ont pas participé au vote. La ratification a déjà eu lieu au CST.

15/12 - La consensualité se dessine au CST. Avec un poste de vice-présidente, attribué à Me Hanitra Razafimanantsoa et la répartition « *équitable* » des commissions, la mouvance Ravalomanana reprend sa place dans la Chambre haute. Le nombre de commissions passe de 15 à 34 (sic). Il reste à élire leurs présidents. La mouvance Ravalomanana entend bien se voir attribuée la présidence de commissions stratégiques qui auront notamment à débattre des mesures d'apaisement.

Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, appuyé par une cinquantaine de parlementaires, revendique l'attribution de 6 à 10 milliards Ar supplémentaires pour régler les indemnités des membres de la Chambre. Il aurait été convenu lors de rencontres avec Andry Rajoelina que le budget alloué au Congrès et au CST pour 2012 serait égal à celui de l'année en cours. Les nouveaux membres du Congrès ont été surpris de constater que le budget avait été réduit de 15 %. « *Même le Congrès dans sa structure précédente avec 256 membres aurait eu du mal à fonctionner avec un tel budget* », a soutenu son président. Les membres du CST perçoivent 2,2 millions Ar par mois, tandis que ceux du CT touchent 1,4 millions Ar.

La communauté internationale, notamment la SADC, tente de convaincre la mouvance Zafy d'intégrer le Parlement de la Transition. Victor Hong a indiqué que seule la mise en exécution de l'article 20 de la feuille de route, y compris le retour de Marc Ravalomanana, pourra convaincre sa mouvance d'intégrer les deux Chambres.

16/12 - Parlement : 68 présidents de commissions élus. Les groupements politiques signataires de la feuille de route sont parvenus à un accord de partage des postes de présidents de commissions au niveau des deux Chambres. La mouvance Ravalomanana a atteint son objectif en obtenant la présidence des commissions Réconciliation nationale, Mise en place de la IVème République, Suivi du processus électoral, Décentralisation, Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et Mesures d'apaisement. L'objectif de consensualité et d'inclusivité a été atteint, au prix d'une inflation de présidents de commissions. Selon les explications d'un membre du Congrès, l'augmentation du nombre des commissions s'avère inutile : « *certaines commissions n'auront en fait aucune tâche à effectuer. [...] C'est juste pour préparer le terrain, en vue des prochaines élections, que certains présidents de commissions ont voulu occuper leurs postes* », conclut-il. Des membres du Congrès, réunis en commission, revendiquent un traitement aligné sur celui de la catégorie 10 de la fonction publique, un niveau supérieur, selon *La Gazette*, à celui des administrateurs civils et des magistrats. Certains de ses membres ont demandé que l'Etat n'honore pas les échéances de la dette extérieure, afin d'affecter les sommes économisées au fonctionnement du Congrès et à l'indemnisation de ses membres, dont le nombre est jugé par le quotidien scandaleusement pléthorique.

Tribune écrit : « Le nombre de commission a plus que doublé : au lieu de 15, on compte désormais 34 commissions avec chacune un président - et les avantages et privilèges qui en découlent. Et dire qu'il y a austérité ! En tout cas, le nombre de commissions fait tiquer car cela a tout l'air de répondre à un souci de création de postes et de fonctions pour les anciens ministres du précédent gouvernement Camille Vital. [...] Les fêtes de Noël et de fin d'année se profilent et les nouveaux présidents de telle ou telle commission, les nouveaux parlementaires, ne manqueront pas de faire valoir leur prestige et leur autorité. Vivement les donations et autres petits cadeaux pour contenir cette grogne dans la rue ».

Elargissement de la CENI : prochaine étape de la mise en œuvre de la feuille de route, après constitution du gouvernement d'union nationale et recomposition du Parlement. Celle-ci stipule « *l'élargissement de la composition de la CENI pour assurer une représentation équilibrée de tous les acteurs politiques parties prenantes à cette feuille de route. [...] La CENI devra être chargée d'organiser toutes les élections, notamment les élections législatives, présidentielles et municipales. Disposant des pleins pouvoirs dans la gestion de l'ensemble du processus électoral, la CENI aura la responsabilité d'assurer que les élections se déroulent de manière libre, juste et indépendante* ». Comme le CST et le CT, l'élargissement de cette entité sera sur proposition des acteurs signataires de la feuille de route. Ce qui suppose une refonte de la récente loi régissant son fonctionnement. Le nouveau texte doit être examiné en Conseil des ministres mais la date n'a pas encore été arrêtée.

21/12 - La mouvance Ravalomanana s'abstiendra de présenter des membres à la CENI ainsi qu'au Comité du Fampihavanana Malagasy. L'annonce en a été faite aux membres de la mission de la Troïka.

28/12 - Le système des Nations Unies appuiera les élections de 2012. Sa coordinatrice, Fatma Samoura, représentante du PNUD, lors de la remise de la copie figurée de ses lettres de créance au ministre des Affaires étrangères, a souligné les avancées notées dans la mise en œuvre de la feuille de route. Le ministre Pierrot Rajaonarivelo s'est entretenu avec un spécialiste en processus électoral des Nations Unies afin d'examiner les moyens et les formes à mettre en œuvre pour reconfigurer la CENI et la rendre autonome et indépendante. Une évaluation de l'assistance technique nécessaire à cet effet est ainsi entreprise, qui pourrait inclure l'élaboration de textes organiques. Le PNUD est le chef de file de la supervision du processus électoral, il associe d'autres partenaires comme l'OIF, la SADC et la COI. L'optimisme officiel est battu en brèche par des propos tenus par les délégués de l'OIF qui ont récemment séjourné à Antananarivo et rapportés par *La Gazette* : « *Si la CENI n'est pas recomposée au plus tard le 25 janvier 2012, toutes les élections prévues pour 2012 seront reportées en 2013* ». Tous les interlocuteurs rencontrés par l'OIF ont rapporté cette déclaration.

29/12 - Une nouvelle session extraordinaire du Parlement en vue pour adopter le projet de loi sur la recomposition de la CENI. La session extraordinaire devrait également remettre sur la table l'adoption des mesures d'apaisement, maintes fois reportée et exigées par la mouvance Ravalomanana comme un préalable à la poursuite de sa participation au processus de sortie de crise.

30/12 - Les acteurs politiques et la société civile se montrent réservés par rapport aux propositions du système des Nations Unies (SNU) : il est hors de question de faire un « *copier/coller* » des dispositions qui régissent les commissions électorales en Afrique ou dans d'autres pays. Il est impératif, selon eux, de tenir compte des spécificités malgaches. Le Parlement doit conserver toute latitude pour adopter son propre cadre réglementaire. Des mises en garde qui font écho aux déclarations de Fatma Samoura, coordinatrice résidente du SNU, qui a présenté aux autorités son conseiller spécial aux affaires électorales, Me Flavien Misoni Mbayaha, de nationalité congolaise.

31/12 - La mouvance Zafy se radicalise : elle entend incarner la principale force d'opposition à la feuille de route ratifiée par le Parlement. Lalatiana Ravalomanana, figure emblématique de cette entité, annonce que « *la lutte continue* ». En toute première revendication, la libération des détenus politiques et la réouverture des médias. L'ultimatum lancé à l'encontre du pouvoir a été prolongé d'une journée, dans l'attente des déclarations d'Andry Rajoelina à l'occasion de la nouvelle année. La mouvance rappelle son refus de participer à la Transition. Elle revendique ni plus ni moins que le démantèlement des institutions de la Transition et l'annulation du référendum constitutionnel de 2010 ; elle rejette avant l'heure les élections qui seront organisées par le régime courant 2012. Marcel Miandrisoa, chef de délégation, a dénoncé l'ingérence étrangère, notamment de la France, dans la gestion de la crise malgache. Il a qualifié la HAT de régime de la corruption. Les mouvances Zafy et Ravalomanana attendent la suite des requêtes qu'elles ont adressées à la SADC ; selon la mouvance Zafy, le régime n'obtiendra pas la reconnaissance internationale tant que des élections crédibles et transparentes et acceptées par toutes les parties ne se concrétisent.

► La question du retour de Marc Ravalomanana et des exilés

01/12 - Retour d'exil du fils cadet de Marc Ravalomanana : la défense de Tojo Ravalomanana hausse le ton⁵. Me Hanitra Razafimanantsoa fustige le général Richard Ravalomanana, commandant de la circonscription régionale de gendarmerie, qu'elle accuse de ne pas tenir compte de la volonté d'apaisement d'Andry Rajoelina dans cette affaire mettant en cause le fils cadet de l'ancien président. Elle s'est montrée surprise d'entendre le général insister sur la convocation de Tojo Ravalomanana à la gendarmerie pour enquête sur la présence de John Ferry, l'étranger à la casquette et aux lunettes noires aperçu à ses côtés, à son arrivée à l'aéroport d'Ivato. Alors que, toujours selon l'avocate, le président de la Transition avait ordonné la suspension de toute procédure. « *Le général Richard Ravalomanana ne s'est pas contenté d'évoquer le cas de Tojo Ravalomanana. Il a aussi déclaré que le mandat d'arrêt contre son père sera exécuté* », a-t-elle souligné, ajoutant que le mandat a été émis par un magistrat et que nul ne peut le contester.

Tojo Ravalomanana et de son compagnon de voyage John Ferry réfugiés à l'ambassade d'Afrique du Sud puis transférés à celle des Etats-Unis, selon Me Hanitra Razafimanantsoa, avocate de la mouvance Ravalomanana. Selon *La Gazette*, l'irruption de Tojo à l'ambassade a provoqué un extrême embarras, l'ambassadeur, représentant de la Troïka, se devant de respecter la plus stricte neutralité. L'ambassade a engagé des consultations avec son ministère des Affaires étrangères à Pretoria, avec le secrétariat exécutif de la SADC à Gaborone, avec l'UA mais aussi avec le régime de Transition. Ces échanges ont abouti à la décision d'exfiltrer les deux hommes et de les confier à l'ambassade des Etats-Unis. L'ambassadeur d'Afrique du Sud aurait écrit à la Présidence pour démentir avoir abrité les deux personnalités.

Le mystérieux accompagnateur de Tojo Ravalomanana a pu rentrer en Afrique du Sud, sans être inquiété. L'ambassade américaine s'est chargée d'assurer sa sécurité jusqu'à l'aéroport. Selon Me Hanitra Razafimanantsoa, John Ferry a été un camarade d'université de Tojo Ravalomanana. Selon elle, cet homme d'affaire représente un groupe d'investisseurs potentiels⁶. D'après le général Richard Ravalomanana, John Ferry est déjà venu 11 fois à Madagascar et s'est toujours présenté comme opérateur économique. Selon certaines sources, il aurait en projet de relancer le groupe Tiko, créé par le père de Tojo, et dont les équipements ont été gravement endommagés et saccagés au début de la crise, en janvier 2009 et le parc automobile « *volatilisé* ». Les forces de l'ordre le soupçonnent toutefois d'être un mercenaire. Par ailleurs, 4 autres étrangers arrivés par le même vol que Tojo Ravalomanana et John Ferry sont actuellement recherchés. La ministre de la Justice a démenti l'existence d'un mandat d'arrêt à l'encontre du fils de l'ancien président. Elle se dit étonnée qu'on l'accuse d'être l'instigatrice de la poursuite à son encontre et met en cause la presse pour les rumeurs qu'elle propagerait.

L'Association des victimes du « 7 février » (AV7) affirme sa « ferme décision de s'opposer à un retour de Marc Ravalomanana ». Et ce, « *même jusqu'à se faire tirer dessus une seconde fois* », d'après Etienne Andriamahefarisoa, président de l'association, devant ses partisans. L'AV7 envisage de tenir une « *veille* » aux alentours de l'aéroport d'Ivato, laissant entendre que « *l'accueil fait à Tojo Ravalomanana n'était qu'une mise en bouche* ». « *Nous sommes prêts à toutes les épreuves et éventualités qui pourraient survenir lorsque Marc Ravalomanana débarquera... où qu'il soit. Et nous ne serons pas responsables de tout ce qui pourra arriver ce jour-là, car cette responsabilité sera celle de tous ceux qui l'auront fait revenir* », mettent-ils en garde. Les « *victimes de Ravalomanana* » ont lu une lettre à remettre à la SADC, ils prévoient des marches en direction des

⁵ Cf. blog Justmad – Revue de presse de novembre 2011, p. 17 - <http://justmad.canalblog.com/archives/2011/11/30/22831009.html>

⁶ Selon la *LOI*, John Ferry est venu à plusieurs reprises à Madagascar depuis 2008 pour y traquer des opportunités d'affaires. En août, il a même décidé de fonder avec son frère la Cocoa Company of Madagascar (Cocoma) qui possède une plantation de cacao à Ambanja, dont une partie de la production est exportée vers les Etats-Unis. John Ferry comptait aussi produire de la vanille et des huiles essentielles. Tel était l'objet de sa dernière visite à Madagascar.

chancelleries étrangères, en particulier de l'ambassade sud-africaine, également auprès des associations de défense des droits de l'homme, pour y déposer leurs requêtes appuyés par les vidéos des événements du 7 février 2009. Le quotidien *Les Nouvelles* fait part de son inquiétude quant aux risques d'affrontements qui pourraient se produire lors du retour de l'ancien président.

08/12 – L'éventualité d'un retour surprise de Marc Ravalomanana crée la psychose chez les forces de l'ordre. Le 7 décembre au matin, un jet privé appartenant au président sud-africain Jacob Zuma a atterri à Ivato, provoquant la confusion au plus haut niveau de l'Etat. Ayant cru à l'arrivée d'une délégation incluant Marc Ravalomanana, le commandant du CIRGN a mobilisé ses éléments, venus massivement sur les lieux pour une arrestation. L'appareil transportait à son bord deux touristes, accompagnés de quelques-uns de leurs proches. Il devait rejoindre Toamasina après une escale à Ivato. C'est une erreur de communication au sein de l'ACM (Aviation civile de Madagascar) qui est à la source de cette confusion. Le message émanant du chef de l'équipage n'a pas été correctement transmis, ce qui a laissé croire à un atterrissage sans autorisation. Ayant reçu l'information, le général Richard Ravalomanana a déployé un impressionnant dispositif de sécurité. Des camions porte-rockets ont même pris position. Le général estime que cet événement avait son utilité étant donné qu'il a permis de prouver la capacité des forces de l'ordre à réagir et à maîtriser une éventuelle intrusion ou une invasion étrangère. « *Ceci est un message clair à tout le monde. Que vous soyez en Afrique du Sud ou ailleurs, sachez qu'il y a des autorités à Madagascar et qu'il y a des lois en vigueur* », a-t-il lancé. La rapidité de mobilisation, jusque dans les hautes sphères du pouvoir, traduit la tension qui règne sur le plan politique. « *Comme toujours, nos forces de l'ordre brillent dans les opérations de répression des menées des opposants. On attend d'eux une meilleure prestation dans leur rôle de toujours qui est la protection des biens et des personnes* », déplore *La Gazette*, qui s'alarme de l'insécurité régnante que subissent les populations.

15/12 - Le porte-parole de Marc Ravalomanana, Guy Rivo Randrianarisoa : « Ravalomanana se présentera aux présidentielles ». Rentré d'exil en Afrique du Sud le 28 novembre, il affirme que son retour n'est pas une provocation. La feuille de route étant signée, il souhaite se consacrer à sa mise en œuvre. Des éléments de la mouvance Ravalomanana ont intégré les institutions de la Transition au nom de cette mouvance et pour la représenter, il convient d'assurer la liaison avec le chef de file qui demeure en exil. « *Marc Ravalomanana a toujours la ferme intention de revenir au pays et de se présenter aux présidentielles pour démontrer qu'il a été accusé injustement [...]. Certains continuent de mener une campagne politique autour des événements du 7 février, mais la lumière a-t-elle été faite sur la question ? Pour ce qui est des autres accusations (remblayage de terrains ou location de terrains à des firmes étrangères) les dirigeants de la HAT doivent d'abord faire une introspection sur les réalités depuis trois ans* ».

17/12 - La mouvance Ravalomanana affirme détenir la preuve d'une nouvelle interdiction d'embarquement (Notam) de son chef de file, émis le 15 décembre. Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, lance un appel à la Troïka pour qu'elle « *prenne ses responsabilités* », copie du Notam à l'appui. Il qualifie ce geste de provocation et demande à la SADC, à l'UE et à la France « *de se raviser après avoir effectué un pas vers la reconnaissance de la transition face à la violation flagrante de la feuille de route* ». Les responsables politiques nient l'existence de ce document.

19/12 - Marc Ravalomanana : « Je suis prêt à prendre le risque de rentrer à Madagascar. Je porte à la connaissance de tout le monde que, quel que soit l'empêchement, je reviendrai ». a-t-il lancé au Magro de Behoririka, dénonçant la prise d'un nouveau « *Notam* » à son encontre. Il affirme vouloir rentrer au pays pour rétablir l'ordre et non pour semer des troubles. Le ministre des Transports a affirmé ignorer l'existence de ce document, de même que l'Aviation civile de Madagascar (ACM), alors qu'il est attesté sur le site de l'aviation civile américaine. Commentaire de *La Gazette* : « *Pourquoi tant d'acharnement pour repousser l'ex-chef d'Etat hors de nos frontières ? Le régime craint d'abord une marée humaine à Ivato, spectacle qui ne manquera de créer une dynamique en faveur de Marc Ravalomanana et de propulser vers les sommets sa cote de popularité. Ensuite car si l'ex-chef d'Etat est retenu durablement à l'extérieur, quand viendra le moment du dépôt de candidature, il ne pourra faire valoir les six mois de présence dans l'île exigés par le code électoral* ».

21/12 - Le « Notam » visant Marc Ravalomanana aurait été suspendu (à la demande de la Troïka ?) mais le directeur général de l'Aviation civile infirme cette version.

27/12 - Benjamina Andriamihanta, membre de la mouvance Ravalomanana, soutient que le Notam à l'encontre de Marc Ravalomanana reste en vigueur, contrairement à ce qui a été affirmé. La mouvance dénonce à nouveau le non-respect de l'article 20 de la feuille de route qui autorise le retour sans condition de tous les exilés politiques, « *sans exception* », et considère qu'elle s'est fait abuser, menaçant une nouvelle fois de sortir du processus. Des sources auprès de l'aéroport d'Ivato confirment pourtant que la Notam a été levé mais elles évoquent l'existence d'un nouveau Notam qui aurait été émis par Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice. Celle-ci s'en défend et affirme que ce type de décision n'est pas de son ressort.

► Les prémices de la reconnaissance internationale du régime de Transition

01/12 - Communiqué de la COI sur sa mission à Madagascar⁷ : une délégation, conduite par le Ministre des Affaires Etrangères des Seychelles, Jean-Paul Adam, président en exercice de la COI, s'est rendue à Madagascar du 27 au 29 novembre, pour apporter une dynamique au processus de sortie de crise. Elle « *appelle l'ensemble des parties prenantes à **contribuer à l'unité et à la réconciliation nationale**, en gardant en permanence à l'esprit l'intérêt du peuple malgache* » et « *encourage les autorités de la Transition à **envoyer des signaux positifs vers la communauté internationale, la population et le monde des affaires, en prenant des mesures garantissant la sécurité des personnes et des biens dans le plein respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit*** ». Elle appelle enfin à la levée des sanctions et à un appui coordonné au processus électoral, et plaide pour un appui massif de la communauté internationale. Une table ronde des bailleurs de fonds est annoncée.

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) se déclare satisfait des évolutions récentes survenues à Madagascar, pays sous examen qui fait l'objet d'une mesure de suspension par l'OIF depuis 2009. « *Des avancées majeures doivent être prises en compte avec la nomination d'un Premier ministre de consensus et la formation d'un gouvernement d'union nationale, conformément à la feuille de route signée en septembre par les principaux groupes politiques malgaches* », a rappelé Abdou Diouf, qui a ajouté que « *la Francophonie a toujours marqué sa solidarité avec ce pays membre et qu'elle continuera à lui apporter son soutien indéfectible* ». Il a également souligné le rôle actif de la Francophonie tout au long de ce processus et a annoncé que l'organisation intensifierait, dans les prochaines semaines, son dispositif d'accompagnement de sortie de crise. Le CPF prononcera, lors de sa prochaine session ordinaire, la levée des mesures spécifiques de suspension en fonction de l'évaluation qu'il aura faite des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le respect de la feuille de route.

03/12 - La Suisse reconnaît la Transition. L'ambassadeur suisse, Eric Mayoraz, qui était déjà dans la capitale depuis quelques mois, a décidé d'officialiser sa présence. Il déclare que son pays est prêt à contribuer à la mise en œuvre du processus menant vers la sortie de crise. La remise de ses lettres de créance à Andry Rajoelina est un camouflet pour le GTT International basé à Genève, estime *La Tribune*. Cette association pro-Ravalomanana de la diaspora persiste dans une attitude farouchement hostile à la recherche d'un compromis avec le pouvoir en place. L'occasion de cette cérémonie diplomatique a d'ailleurs été saisie par le président de la Transition pour fustiger le député co-président de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP, Louis Michel, qui a réclamé encore une fois à l'UE, le renforcement des sanctions contre le régime de la HAT.

Reconnaissance internationale : « des frémissements », titre *La Gazette*. Euphorie dans les hautes sphères. Des frémissements en matière diplomatique semblent présager d'une issue heureuse à court terme. Notons en premier lieu l'intervention de la COI qui a demandé solennellement la reconnaissance internationale pour le régime de transition. Puis le message d'Abdou Diouf, SG de la Francophonie, qui est satisfait de l'ouverture du gouvernement et qui affirme son soutien au processus en cours. Et enfin la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur de la Confédération Helvétique. Tout ceci est de bon augure, avant même la mise en place complète des institutions de la Transition (il reste par exemple la CENI). La feuille de route promet en effet la reconnaissance internationale « *après la mise en place des institutions consensuelles et inclusives* ». Le régime ne serait plus loin du but. Mais il convient de noter que la France, soutien de la première heure, est bien isolée et n'arrive pas à entraîner ses partenaires européens, voire africains. La COI et la Francophonie, qui fonctionnent surtout grâce à l'appui financier de la France, s'installent depuis toujours dans le sillage de l'Hexagone. Et enfin, la Suisse ne fait pas partie de l'UE et peut se permettre une diplomatie autonome. Bref, le processus est observé avec soin et le régime de Transition a intérêt à développer des efforts de consensualité. Car dans le gouvernement comme dans le CST et comme dans le Congrès, l'inclusivité est bancal avec la non-participation de deux mouvances de poids. La communauté internationale n'obéira pas au doigt et à l'œil aux directives de la SADC, elle demandera à juger sur pièce. Traquer et harceler le fils de Marc Ravalomanana et son accompagnateur américain, voilà un détail qui peut compromettre les chances de succès, juge le quotidien.

05/12 - Rendez-vous Rajoelina-Sarkozy à Paris le 7 décembre. L'entretien est annoncé par le site de la présidence française. Une source diplomatique indique qu'il s'agit d'une « *visite de travail* » pendant laquelle le président de la Transition aura un entretien avec Henri de Raincourt, ministre français chargé de la Coopération. Lydie Boka, directrice de StrategiCo, société privée spécialisée dans l'analyse des risques politiques et dans l'analyse économique et financière, basée à Lille, pense que la rencontre avec Nicolas Sarkozy est « *un symbole fort [qui] affiche le soutien de la France [et] vaut reconnaissance officielle* ». Elle « *devrait permettre d'accélérer la normalisation, bien border le processus, « caler » des dates et rendre les choses plus précises* », soutient-elle. La directrice de StrategiCo évoque trois questions qui pourraient être soulevées au cours de la rencontre présidentielle. Il s'agit « *des élections qui permettront le retour de l'aide internationale* », des « *contrats français* » et du « *recadrage de l'amiral Ratsiraka* ». « *La France ayant soutenu « à bout de bras » Rajoelina contre vents et*

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/81/74/448497/70617872.pdf>

marées, aurait naturellement à cœur la préservation de ses intérêts économiques, d'autant plus que la Chine arrive à grands pas, notamment dans le secteur pétrolier. Total est présent à Bemolanga », analyse-t-elle. Et ce, malgré le discours officiel rejetant le motif économique comme étant le moteur des relations franco-malgaches. Le GTT International adressé une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy pour protester contre cette rencontre⁸.

Le Conseil des ministres de l'UE devrait prochainement se pencher sur le cas de Madagascar, afin d'examiner la levée des sanctions prises en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Selon un diplomate, la France pourrait s'employer à accélérer le processus. Des bruits concernant l'imminence d'une rencontre Rajoelina-Sarkozy avaient déjà circulé en septembre et octobre, sans s'être concrétisés. Au lendemain de cette rencontre parisienne, le dossier de Madagascar sera de nouveau discuté lors de la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA à Addis-Abeba. Cette réunion sera suivie par celle du GIC.

06/12 – L'UE annonce qu'elle appuiera, sous conditions, le processus de transition et une relance progressive de sa coopération⁹. Une déclaration officielle en ce sens a été faite par Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères. « *Je ne peux que confirmer notre appui pour autant que ce processus soit consensuel et les conditions de mise en œuvre de la feuille de route permettent d'aboutir à la tenue d'élections crédibles, libres et transparentes permettant le retour rapide à l'ordre constitutionnel* », a-t-elle ajouté. De son côté, Andris Piebalgs, commissaire au Développement, a également salué les progrès réalisés, en déclarant : « *La voie est désormais ouverte pour une reprise progressive des programmes de coopération au développement, sous condition d'un avancement positif dans la mise en œuvre de la feuille de route. Différents programmes d'appui direct aux populations sont déjà en cours de préparation* ».

Le nouveau dispositif, valable pour une période de 12 mois, autorise la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur de l'UE à Madagascar et permet désormais une participation active à l'identification des mesures d'appui électoral en liaison avec la SADC et l'UA, ainsi que l'identification des projets à inscrire dans le 10^{ème} FED. Les projets déjà en cours au titre du 9^{ème} FED continuent, à l'exception des actions et paiements impliquant directement le gouvernement et ses agences. L'appui budgétaire reste suspendu. Les modifications et avenants aux contrats en cours, les projets régionaux seront évalués au cas par cas.

La Vérité observe que cette annonce de l'UE sonne comme un désaveu de Louis Michel, parlementaire européen, vice-président de l'assemblée ACP-UE, ex-commissaire à l'Action humanitaire, considéré comme proche de Marc Ravalomanana, qui a encore tout récemment recommandé le maintien des sanctions. La presse du régime ne manque pas une occasion de suspecter Louis Michel de se livrer avec l'ancien président à des activités répréhensibles.

Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères, a affirmé que l'« *UE pourrait débloquer la somme de 100 millions d'euros dans les meilleurs délais* ». Ce fonds serait injecté dans le social : santé, éducation et alimentation.

Andry Rajoelina invité par l'ANC. Mokgheti Monaisa, ambassadeur d'Afrique du Sud sur le départ, a invité le président de la Transition à participer en 2012 à la célébration du centenaire du parti. L'ambassadeur a mis en avant les liens qui sont désormais tissés entre son pays et Madagascar. Andry Rajoelina a félicité l'ambassadeur pour sa « *détermination et sa disponibilité sans faille dans la résolution de la crise* ».

Rajoelina sollicite le soutien de l'OIF. Lors de sa rencontre à Paris avec Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF, Andry Rajoelina a demandé à la Francophonie de peser de tout son poids en faveur de la Transition lors des prochaines réunions du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et du GIC à Addis-Abeba, afin notamment d'obtenir la levée des sanctions. Le secrétaire général a exprimé sa satisfaction d'accueillir le dirigeant d'un pays où la langue française est la langue officielle et parlée, au moins comprise dans ses rudiments, par plus de la moitié de ses 20 millions d'habitants ; qui plus est, un pays où les ressortissants français recensés s'élèvent à près de 25.000 individus, soit une des plus importantes communautés françaises à l'étranger et la première de hémisphère sud. Il n'a pas été avare d'éloges sur Andry Rajoelina, en qui il loue « *le sens aigu d'homme d'État et de leadership* ». Des compliments jugés choquants et déplacés par *Tribune*.

Une mission d'experts de l'OIF est attendue à Madagascar mi-décembre pour participer aux préparatifs des élections qu'Andry Rajoelina souhaite organiser en mai 2012. Une mission d'évaluation des préparatifs est ensuite prévue pour la fin février 2012.

Les États-Unis se disent attentifs. Eric Wong, chargé d'affaires à l'ambassade des États-Unis, déclare que son pays continue « *à suivre de près l'évolution de la situation à Madagascar. Nous avons invité toutes les factions politiques à travailler ensemble pour garantir un véritable progrès vers la tenue d'élections libres, justes et transparentes; la pleine restauration de la démocratie en toute liberté, l'État de droit et le respect non-ambigu des droits de l'homme à Madagascar* », selon un communiqué publié avant son départ pour Addis-Abeba où il doit

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/65/54/448497/70769142.pdf>

⁹ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/94/57/448497/70773843.pdf>

participer à la réunion du GIC. Il invite les factions politiques à travailler ensemble « pour garantir un véritable progrès vers la tenue d'élections libres, justes et transparentes ».

Le GTT international hostile à toute reconnaissance. L'organisation de la diaspora basé à Genève a adressé une lettre aux autorités de l'UE, de l'UA et de la communauté internationale afin qu'ils ne reconnaissent pas le gouvernement dirigé par Omer Beriziky.

08/12 - Andry Rajoelina au Palais de l'Élysée accueilli comme chef d'État par Nicolas Sarkozy. Il aurait eu l'assurance de la France pour une plus grande implication dans le processus de sortie de crise menant aux élections. Un tête-à-tête de 15 mn a précédé la table ronde de 25 mn avec leurs proches collaborateurs pour faire le point de la situation et échanger sur l'avancement de la feuille de route. C'est lors de cette table ronde que le président français a expliqué les motifs de cette visite officielle et la raison de la reconnaissance d'Andry Rajoelina comme chef d'État de transition : « une Transition crédible, appuyée par la communauté internationale, est actuellement installée à Madagascar. Raison qui m'a amené à vous recevoir, ici au Palais de l'Élysée, en tant que chef d'État ». Et de poursuivre : « Je salue la signature de la feuille de route et sa mise en application qui vous a permis de nommer un Premier ministre de consensus, d'installer un gouvernement d'union nationale et un Parlement de la Transition. En dépit de toutes les difficultés auxquelles vous avez dû faire face, vous avez eu raison de ne pas vous être découragé. La feuille de route est une chance pour Madagascar après trois années de crise car le peuple malgache n'a que trop souffert. C'est en ami que je vous reçois aujourd'hui ». Nicolas Sarkozy promet qu'il va intervenir auprès de l'UE et du président des États-Unis pour que la communauté internationale lève les sanctions dont est victime le peuple malgache depuis 2009. Selon Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication, la France « sera l'avocat » de Madagascar dans le concert mondial. Andry Rajoelina a « remercié » le président français « pour les aides et soutiens permanents que la France n'a cessé d'apporter en faveur de Madagascar au niveau des tribunes internationales ». Nicolas Sarkozy a promis d'effectuer une visite officielle à Madagascar à l'occasion d'un déplacement dans les départements de l'océan Indien. Plus tôt dans la journée, Andry Rajoelina avait assisté à la signature de deux conventions de don d'un montant total de 10 millions d'euros entre l'AFD et l'État malgache.

La CNOSC adresse une lettre ouverte à Nicolas Sarkozy¹⁰. Elle fait part de son appréhension sur la sortie de crise et souligne la nécessité d'une approche basée sur un dialogue malgache-malgache : « Le processus actuel ne peut sortir durablement Madagascar de la crise malgré les apparences et les déclarations de certaines entités au pouvoir, ainsi que de pays et organismes étrangers », déclare-t-elle.

Commentaire de Tribune : « Plus encore que s'il était un président élu, le Président de la transition devrait cependant s'efforcer de garder la tête froide. Qu'il ne s'y trompe pas : les honneurs de la garde et les sourires qu'il a face à lui s'adressent moins à sa personne qu'au processus de transition. Au bout de pratiquement trois années de crise, tous ceux qui ont encore quelque chose à perdre à Madagascar ne peuvent qu'exprimer, ne serait-ce que par un rictus, leur soulagement de voir une lueur d'espoir. Le crédit international d'Andry Rajoelina tient pour l'essentiel à l'avancement de la feuille de route. Certes, les progrès sont encore très fragiles, mais comme aucune autre alternative ne semble pour l'heure crédible, de Bruxelles à Pretoria, l'on a choisi d'encourager de manière visible l'homme en place, même s'il constitue un symbole parfois gênant. Cela paraît toujours mieux que la politique du pire qui a clairement marqué ses limites. À cette politique du pire, une partie de l'opposition a pourtant encore du mal à renoncer. Après les mots en coulisse, les diplomates sont donc passés aux gestes visibles. Une présentation de lettres de créances par ci, une invitation à l'anniversaire de l'ANC par-là, une audience encore ailleurs : les mouvements, selon toute apparence coordonnés, du nouvel axe Afrique du Sud-Francophonie ont pour but de faire passer un message destiné en priorité à cette partie-là de l'opposition : elle est invitée à cesser de se focaliser sur la personne d'Andry Rajoelina. Autrement dit, l'apaisement ne doit pas passer que par les textes législatifs et les ordonnances des juges ».

L'UE reste sur la réserve par rapport à la reconnaissance internationale. Elle ne confirmera la reprise complète de la coopération au développement de Madagascar qu'après l'élection d'un président de la République et la mise en place d'un nouveau gouvernement. Elle souhaite aussi la ratification de la loi d'amnistie au niveau du Parlement et l'adoption des conditions de démission du président de la Transition et du Premier ministre de la Transition, au cas où ces derniers se porteraient candidats à la magistrature suprême.

09/12 - Le CPS de l'Union africaine préfère attendre avant de reconnaître le régime de Transition. Ce dernier doit montrer davantage de bonne volonté. La levée de la suspension et des sanctions frappant Madagascar, ainsi que certains de ses dirigeants, est subordonnée à la réalisation de mesures supplémentaires dans la mise en œuvre de la feuille de route. L'UA attend de la SADC qu'elle confirme l'existence de « progrès satisfaisants dans le processus de mise en œuvre de la feuille de route, y compris son article 20, ainsi que la mise en place de la CENI et la fixation du calendrier électoral ». Le Conseil, dirigé par le diplomate algérien, Ramtane Lamamra, « note certaines avancées significatives enregistrées dans les processus de réconciliation nationale et

10 Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/48/00/448497/70854366.pdf>

de sortie de crise ». Il cite, entre autres, la constitution du gouvernement et la mise en place du Parlement. Le CPS s'adresse également aux mouvances hésitantes ou récalcitrantes. Il « *demande instamment aux mouvances Zafy et Ratsiraka de placer les intérêts nationaux et permanents de Madagascar au-dessus de toute autre considération et de (ré) intégrer le processus de mise en œuvre de la feuille de route en vue de promouvoir une Transition aussi inclusive que possible* ». L'offensive diplomatique du régime, comme la visite d'Andry Rajoelina à Paris, reconnu chef d'État, n'ont pas provoqué une dynamique débouchant sur le feu vert de l'UA. Le pouvoir devra s'atteler à régler l'épineuse question de l'article 20 concernant le retour des exilés politiques, « *y compris Monsieur Marc Ravalomanana* », et l'adoption d'« *urgence* » des instruments juridiques comme l'amnistie. Des avancées qui peuvent prendre du temps. En matière électorale notamment, il faudra encore attendre les rapports d'expertise des techniciens, y compris ceux des Nations Unies.

Le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères dément que la visite d'Andry Rajoelina vaille reconnaissance du régime par le France¹¹. « *Nous avons trop de respect pour le peuple malgache pour avoir la prétention de lui dire ce qu'il doit faire. Dans la feuille de route, qui est le résultat des discussions entre une grande diversité d'acteurs malgaches, Andry Rajoelina est désigné comme président de la Transition, exerçant les fonctions de chef de l'État. C'est dans la feuille de route, qui est soutenue par la SADC et la communauté internationale. C'est en cette qualité qu'il effectue cette visite en France. C'est la responsabilité collective de tous les acteurs politiques malgaches que le processus qui est en cours, et qui est soutenu par les Africains eux-mêmes et en particulier par la SADC, puisse être une réussite. Nous apportons notre soutien politique à ce processus et nous le manifestons de manière très concrète avec des financements de projets importants pour Madagascar* », déclare-t-il en réponse à une question portant sur la signification de cette visite, qualifiée « *d'acte symbolique fort* ». Le porte-parole précise : « *Nous avons deux préoccupations. La première, c'est un soutien politique au processus qui est en cours à Madagascar. Nous avons eu l'occasion de le rappeler mais je crois qu'effectivement votre question nous donne aujourd'hui l'occasion de le préciser : nous soutenons la mise en œuvre de la feuille de route, qui doit permettre la tenue d'élections crédibles. D'autre part, nous sommes engagés au côté des Malgaches en faveur du développement du pays* ». La mouvance Ravalomanana juge que la visite d'Andry Rajoelina à l'Élysée était « *prématurée* ». Paul Rabary, sociologue, a expliqué que le soutien apporté par la France au régime transitoire signifie que « *celle-ci ne veut pas que son influence diminue à Madagascar* ».

La Turquie plaide pour Madagascar. Omer Beriziky a reçu l'ambassadeur de Turquie qui lui a transmis un message du Premier ministre affirmant vouloir soutenir la cause de la Transition. Une déclaration qui confirme la volonté de la Turquie de jouer un rôle important sur l'échiquier international et notamment vis-à-vis des « *pays du Sud* ». L'ambassadeur de Turquie figure parmi les diplomates qui ont présenté leurs lettres de créance à Andry Rajoelina. A noter également que la Turquie est le premier pays à avoir invité Andry Rajoelina pour une visite officielle. Tout cela, avant la signature de la feuille de route. Le ministre turc de l'Économie dirigera en 2012 une forte délégation pour une visite de travail à Madagascar.

10/12 - Le GIC annonce une reprise graduelle de l'aide, au fur et à mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route, il va apporter son concours pour aller vers les élections¹². La décision a été prise juste après la réunion du CPS de l'UA. Le GIC annonce son intention d'organiser, en temps voulu, une table ronde des partenaires du développement de Madagascar. La prochaine étape dans la mise en œuvre de la feuille de route, sur laquelle le pouvoir de Transition sera jugé, consiste en la mise en place, de manière consensuelle, de la nouvelle CENI et la fixation du calendrier des élections, ainsi que l'application des dispositions de l'article 20 de la feuille de route. Le CPS a exprimé son intention de lever la mesure de suspension de la participation de Madagascar aux activités de l'UA dès que la SADC pourra attester des progrès accomplis, y compris dans la mise en œuvre de l'article 20 (libération des « *prisonniers politiques* », amnistie, retour des exilés).

12/12 - L'UE sur le point de reconnaître la HAT. Leonidas Tezapsidis, chef de délégation, a déposé les copies figurées de ses lettres de créance au ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo. Le geste du diplomate témoigne d'un changement de cap motivé par la mise en œuvre progressive de la feuille de route. L'ambassadeur a confirmé le déblocage d'un crédit de 100 millions d'euros en faveur de Madagascar mais son octroi et sa gestion ne seront pas encore confiés au gouvernement : l'UE attend la tenue d'élections « *crédibles* ». Les fonds seront alloués directement à des ONG et à la société civile, à partir de juin 2012.

¹¹ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/01/75/448497/70842345.pdf>

¹² Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/07/42/448497/70882824.pdf>

19/12 - La CNOSC interpelle la communauté Internationale¹³. L'organisation de la société civile déplore que les médiateurs internationaux successifs, dont le président Chissano, le Dr Salomao et le Dr Simao, n'aient pas sérieusement cherché à s'appuyer sur la structure locale de médiation. Ils ont ainsi donné au peuple malgache l'impression que sa souveraineté lui échappe. Si le GIC et la SADC veulent sincèrement accompagner Madagascar pour trouver une solution durable de sortie de crise, il leur faut, dit-elle, reconnaître et appuyer le dialogue malgache-malgache, début du processus du grand pardon et de réconciliation nationale, et laisser aux Malgaches la possibilité de s'approprier la solution de leur crise. Telles sont, pour la CNOSC, les conditions nécessaires susceptibles de créer un environnement satisfaisant en vue d'organiser des élections justes et crédibles. **L'organisation reproche à la communauté internationale de situer leurs initiatives dans un contexte global de géopolitique. Leur relation avec le régime de la Transition reposerait sur des rapports d'intérêt et non de droit.**

► Le retour d'une mission de la Troïka de la SADC

17/12 – Arrivée annoncée d'une délégation de la Troïka de la SADC. A l'ordre du jour : l'examen du cadre électoral et la mise en place de la CENI. La délégation aura aussi à s'informer sur la mise en œuvre pratique de la feuille de route et les questions afférentes, telles la libération des « *détenus politiques* », le retour des exilés et l'amnistie. Elle devrait également s'intéresser à l'intégration de la société civile dans le processus de contrôle et de suivi de l'application de la feuille de route. Coïncidence ou non, des sujets chauds font surface à quelques jours de l'arrivée de la délégation, comme le bras de fer entre policiers et magistrats.

20/12 - La délégation de la Troïka début sa mission par l'écoute des groupements politiques signataires de la feuille de route, ainsi que de ceux qui ont manifesté leur soutien. La mouvance Ravalomanana insiste sur l'application stricte de la feuille de route, en soulevant des cas de violation du document. « *Si la Troïka, ainsi que le camp adverse ne prennent aucune mesure pour rétablir la situation, nous allons suspendre nos activités au sein des institutions dont nous faisons partie. Il s'agit, je précise, d'une suspension mais non pas d'une démission* », a déclaré Mamy Rakotoarivelo. Le chef de délégation évoque la prise de Notam contre l'ancien Président pour dénoncer le manque de volonté du pouvoir. Il souligne aussi l'absence d'équilibre entre les partisans du pouvoir et les opposants dans la mise en place du gouvernement et du Parlement. Des « *irrégularités* » qui ont fait l'objet d'un mémorandum adressé à la SADC. La mouvance Ratsiraka, conduite par Ange Andrianarisoa, non signataire de la feuille de route, a eu l'occasion de justifier l'organisation de la conférence au sommet des 4 chefs de file de mouvance, élargie aux dirigeants de partis, pour laquelle milite son chef de file.

21/12 - La Troïka met la pression sur l'armée pour la sécurisation du retour de Marc Ravalomanana. Le général Mduduzi, chef de la délégation militaire, s'en est entretenu avec ses homologues malgaches mais André Ndriarijaona, chef de l'État-major général de l'armée malgache (Cemgam), a affirmé que les deux parties ont fait l'impasse sur le chapitre relatif à un retour d'exil de l'ancien chef de l'État et que cette question n'était pas à l'ordre du jour, les forces armées se déclarant toujours hostiles à cette perspective pour des raisons d'ordre public. Le chef de délégation malgache a cependant affirmé que « *la situation sécuritaire est maîtrisée dans la vie au quotidien à Madagascar* ». Une déclaration surprenante pour *L'Express*, qui voit plutôt se développer une « *cowboysation* » de la vie quotidienne de la population qui vit dans la crainte des bandes organisées.

27/12 - Ouverture début janvier du bureau de liaison de la SADC. Marius Fransman, vice-ministre sud-africain des Relations internationales et de la coopération pourrait faire le déplacement à Madagascar début janvier pour inaugurer le bureau. La création de cette structure chargée du suivi de l'application de la feuille de route a pris un retard préjudiciable à la bonne exécution de l'accord, jugent les observateurs.

DIVERS

05/12 - Vol suspect de la couronne de la reine Ravalomanana lère. Événement de mauvais augure ? La couronne royale précieusement gardée au musée d'Andafiavaratra a été volée. Une opération dite de « *sauvegarde et de récupération du patrimoine malgache* » est lancée. Une prime importante sera offerte à toute personne qui pourra fournir des informations. Ce vol suspect intervient 16 ans après l'incendie criminel du palais de Manjakamiadana dont la reconstruction est à nouveau suspendue. Le musée d'Andafiavaratra conserve les restes de l'incendie du Palais de la Reine en 1995. La couronne revêt une valeur hautement symbolique pour l'histoire et la Nation et de la dynastie Merina. « *Des mesures drastiques seront prises, notamment dans la capitale* », lance le général Richard Ravalomanana. Didier Ratsiraka déclare : « *Je condamne ceux qui ont perpétré cet acte odieux et j'invite tout un chacun à ne pas faire une interprétation abusive de cet événement malheureux* ».

¹³ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/38/90/448497/71162971.pdf>

Commentaire de *La Gazette* : « exactement comme lors de l'incendie du palais de la Reine, le vol des bijoux de la royauté fait naître des suspicions entre les ethnies. Certains se disent qu'il s'agissait peut-être d'une opération dirigée contre le passé et l'identité de tel « tribu » actuellement au pouvoir, dans le but de la handicaper. Rappelons que le palais de la Reine s'est embrasé le lendemain du vote qui a porté à la mairie d'Antananarivo Guy Razanamasy. Il fallait peut-être mettre un coup d'arrêt à l'ascension de ce dernier, membre de la noblesse merina. Qui sait aussi, l'obtention de la reconnaissance internationale étant bien engagée avec la mise en place des institutions de la Transition, le vol visait peut-être à discréditer celui qui est au pouvoir, pilote, dit-on, du retour dans le concert des nations. Il ne faut donc négliger aucune piste, même politique. En faisant disparaître les objets royaux, certains veulent peut-être que le chef de la transition renonce à la... couronne ».

En l'espace de deux jours, 10 individus ont été arrêtés sur une trentaine auditionnés, parmi lesquels des militaires, selon le général Ravalomanana.

09/12 - Le Conseil des rois et princes de Madagascar condamne le vol de la couronne de Ranavalona lère et donne une valeur politique à cet acte. 28 personnes sont passées devant le parquet dans le cadre de l'affaire. 9 ont été placés sous mandat de dépôt et 7 autres ont bénéficié d'une liberté provisoire.

30/12 - On reste toujours sans nouvelles de la couronne de la reine Ranavalona, volée début décembre. Si 5 personnes ont été assez vite appréhendées, la grève des magistrats bloque depuis lors la procédure. Face aux offenses à leur pouvoir traditionnel, une cinquantaine de descendants de la monarchie ont procédé au Palais de la Reine à un rite de purification et de protection. Le vol de la couronne est évidemment un symbole fort, tout comme, il y a quelques années, sous le régime Ravalomanana, le déplacement en cachette des ossements royaux. Pour le reste, leur discours est prudent. Pour éviter une interprétation ethnique, ils signalent que des héritiers des royaumes de province sont venus dans la capitale pour l'occasion. On connaît l'importance économique et politique des grandes familles malgaches, mais quel peut être le poids spécifique de ces descendants les plus directs de la monarchie ?, s'interroge *RFI*.

La soute à bombe de la Base aéronavale d'Ivato (BANI) cambriolée. Près d'un millier de cartouches pour fusil Kalachnikov ont disparu. Les gendarmes, seuls habilités à travailler sur cette affaire, n'ont pas encore obtenu le feu vert de leurs frères d'armes des forces armées. Les enquêteurs attendraient encore l'aval de l'Etat-Major général de l'Armée. Le bâtiment est censé être à toute heure sous haute surveillance.

Par ailleurs, des fusils à pompe ont été saisis dans la région de Toamasina. Ces armes proviendraient d'un trafic au port de Toamasina. Deux suspects ont été arrêtés, deux complices sont recherchés. Les gendarmes estiment que des armes de ce type ont déjà été écoulées.

La Gazette se montre préoccupée : « Les munitions disparues grossiront-elles les armes disparues du palais d'Iavoloha en 2009 et celles disparues en 2002, pour semer le trouble et le chaos dans la campagne et dans les grandes villes de l'île ? »

07/12 - D'anciens adeptes du Kung Fu « wisa » n'approuvent pas le comportement du président de leur association, Avoko Rakotoarijaona, qui s'est affiché comme « garde rapprochée » de Didier Ratsiraka lors de son retour au pays. Ces anciens « Kung Fu », sous la houlette de Haja Ramamonjisoa dit Lenaivo, ont fait savoir qu'ils condamnent fermement toute intention visant à politiser l'association et plus particulièrement à « instrumentaliser » les adeptes pour des visées politiques. Lenaivo précise : « Chacun peut avoir ses propres convictions politiques, mais la politique n'est pas la vocation d'une association qui a été créée pour éduquer les jeunes et pour lutter contre les maux qui affectent le milieu de ceux-ci et surtout celui des sports. En créant cette association, Me Pierre-Be avait fermement souligné et nous a enseigné qu'en aucun cas et quoi qu'il se passe dans la vie nationale, la politique n'a sa place dans l'association et ses activités. Aussi, nous déplorons les agissements actuels des responsables de l'association et nous exhortons tous les autres responsables à ne pas mêler la politique et le sport... »¹⁴.

La manifestation prévue par le Groupement des bas quartiers et le Kung Fu à Mahamasina a été annulée. Le groupement a soutenu ne pas avoir déposé une demande d'autorisation auprès de la préfecture de police.

09/12 - Andry Rajoelina évite de se prononcer d'une manière définitive sur sa candidature aux présidentielles mais il cache de moins en moins ses intentions. « Lorsque la date du scrutin [présidentiel] aura

¹⁴ À la fin des années 1970 et au début des années 1980, de jeunes chômeurs malgaches se joignirent au Tanora Tonga Saina (TTS), un groupe criminalisé qui pratique l'extorsion. Organisés par l'État en jeunesses révolutionnaires, les TTS mobilisaient la jeunesse en faveur du régime et sèment la terreur dans la capitale. Perçu à la fois comme un sport de récréation et un mouvement mystique et spirituel, le Kung Fu devint très populaire parmi les classes moyennes. À l'été 1984, une secte se forme regroupant plus de 6 000 membres. Face à la violence des TTS, elle se développe en organisation paramilitaire et en bandes de vigilance. En septembre 1984, des affrontements éclatent entre les adeptes du Kung Fu et le TTS, faisant plus d'une centaine de morts chez ces derniers. Le président Ratsiraka bannit alors les associations Kung Fu et déclare l'état d'urgence, ce qui provoque des émeutes. Le 4 décembre 1984, des membres de la secte attaquent les quartiers généraux du TTS et tuent plus de 100 personnes, ce qui provoque une intervention meurtrière de la garde présidentielle. Ce conflit ne se termine que le 3 août 1985 avec l'intervention de l'armée. Celle-ci attaque le quartier général de la secte et tue son dirigeant, ainsi que d'autres membres. Des centaines d'adeptes du Kung Fu sont aussi arrêtés et incarcérés, mettant fin à l'action du groupe. En mars 1988, une cour spéciale ordonnera de relâcher 245 anciens membres du Kung Fu encore détenus. Leur secte sera de nouveau légalisée à Madagascar et comptera des dizaines de milliers d'adeptes. Certains assurent même la protection du président Marc Ravalomanana, élu dans la controverse en décembre 2001. (Source : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=1049>)

été arrêtée, si je suis sûr de réussir à remettre Madagascar sur les rails, ce sera oui. Sinon, je choisirai un autre chemin », a-t-il indiqué au cours d'une conférence de presse donnée à Paris en marge de sa visite dans l'Hexagone. Après avoir esquivé la question après mai 2010, l'incertitude est de moins en moins grande au fur et à mesure que le temps passe. « *Dans la feuille de route, rien ne m'empêche d'être candidat* », a-t-il fait remarquer. Le 24 janvier 2009, lors de la première manifestation sur la Place du 13 Mai, il avait promis de s'atteler d'une manière exclusive à la Transition et de ne pas se présenter aux présidentielles. Il avait confirmé son choix au cours d'une déclaration à la Nation en mai 2010. L'accord politique, à l'issue d'une réunion organisée par ses collaborateurs à la Présidence, signé par lui-même le 13 août 2010, avait encore considéré sa non-candidature comme une « *garantie de neutralité* ». Mais le président de la Transition avait, par la suite, fait volte-face, en affirmant qu'il n'est pas tenu par cet engagement. Il avait évoqué une « *promesse non respectée par la communauté internationale* » en contrepartie du sien.

17/12 - L'ancien président du sénat sous l'ère Ravalomanana, Rajemison Rakotomaharo, se positionne pour les présidentielles¹⁵. L'ambassadeur de Madagascar à Genève et aux Nations Unies indique qu'il démissionnera de ses fonctions diplomatiques, comme l'exige le code électoral, « *au moment opportun* ».

09/12 - Affaire Nadine Ramaroson : Les 2 conducteurs du hors-bord qui a fait naufrage au mois d'août causant, entre autres, la mort de la ministre de la Population, ont été placés en détention provisoire. Ils sont accusés d'homicide involontaire, ayant blessé et/ou entraîné la mort de plusieurs personnes. « *La ministre n'a pas été victime d'assassinat* », ont martelé les prévenus, reprochant à la ministre de ne pas avoir tenu compte de leur mise en garde concernant le report de l'horaire de départ pour la traversée de cette zone dangereuse. Le procureur n'a pas encore instruit le dossier de la famille Ramaroson auprès de la Cour de Toamasina. Les prévenus, eux, ont été soumis à 5 enquêtes différentes.

12/12 - La célébration du 1^{er} anniversaire de la IV^{ème} République remet sur le tapis les divergences sur les textes qui régissent la Transition. Les festivités se sont déroulées en l'absence de l'opposition. Un événement qui n'est ni « consensuel » ni « inclusif », juge L'Express. Andry Rajoelina a défendu la Constitution, considérant le texte comme non négociable. « *Quoi qu'on dise, la population s'est déplacée en masse pour voter. La Constitution est déjà promulguée [...] Il n'y a plus de discussion à faire là-dessus* », a-t-il soutenu, affirmant que la feuille de route est compatible avec la nouvelle Loi fondamentale. Cette question constitue une bombe à retardement que les acteurs politiques devront régler au plus tôt, estiment les observateurs. Jusqu'ici, la communauté internationale s'est gardée de se prononcer sur le sujet. Mamy Rakotoarivelo a affirmé que la mouvance Ravalomanana n'avait pas été invitée à la célébration mais qu'elle ne s'y serait pas rendue. Il rappelle que la feuille de route prévoit la caducité de tout accord antérieur. Jusqu'ici, aucune institution prévue par le texte n'a été mise en place, un an après son entrée en vigueur. Cette tâche incombe au futur président élu, réaffirme Andry Rajoelina. La HCC est appelée à se prononcer sur la complémentarité des textes et leur hiérarchie. L'aristocratie merina de la capitale n'aurait pas apprécié cette célébration organisée au Rova de Manjakamiadana [Palais de la Reine] par la présidence de la Transition et la ministre de la Culture, alors que l'on n'a pas encore élucidé le vol de la couronne royale, symbole de fierté et de souveraineté nationale. Le silence du Président sur cette affaire a choqué. La presse évoque une « *bombe à retardement* ».

Tribune condamne l'organisation de ces festivités coûteuses : « *Du pain et des jeux de cirque* » est une formule connue depuis l'époque des Romains pour anesthésier la capacité d'analyse, voire de réaction du peuple. Le seul problème, c'est qu'à Madagascar, il y a de plus en plus de jeux de cirque, et de moins en moins de pain. [...] Officiellement, Antananarivo a eu droit à un feu d'artifice géant et à un podium pour fêter la IV^{ème} République. Mais la vraie raison, c'était pour marquer la semaine durant laquelle Monsieur Rajoelina a été reçu par le Président Sarkozy au Palais de l'Élysée».

14/12 - Le mandat des maires prorogé. Le Conseil de gouvernement a décidé de proroger le mandat des maires et des conseillers municipaux jusqu'à l'installation des nouvelles autorités élues, probablement courant 2012. Leur mandat venait à échéance en fin d'année et il avait été question de remplacer alors les élus locaux, en grande majorité pro-Ravalomanana, par des PDS nommés par le pouvoir.

16/12 - Reprise de la grève des enseignants-chercheurs du Seces. La reprise des cours n'aura lieu qu'une fois toutes les revendications satisfaites, a déclaré Fidèle Raharimalala, présidente du Seces de la capitale. Toutes les activités sont suspendues. Le syndicat remet sur la table l'ensemble de ses anciennes revendications, encore non satisfaites dans le budget 2012, notamment le paiement de certaines indemnités et des heures complémentaires.

¹⁵ Ancien cadre de la société de transit Auximad, Rajemison Rakotomaharo enseigne ensuite l'économie et le management à l'Université d'Ankatso. Il fut recruté par Marc Ravalomanana, directeur général de Tiko, qui en fit son conseiller de gestion. Quand l'industriel devint maire de la capitale, Rajemison Rakotomaharo dirigea le conseil municipal. Dès que Marc Ravalomanana accéda au pouvoir, il fit de Rajemison Rakotomaharo le président du Sénat. Lors du second mandat de l'ex-maire à la tête de l'Etat, Rajemison Rakotomaharo fut écarté du perchoir et connut une disgrâce progressive. Il compta parmi les premiers pro-Ravalomanana à se rallier au régime de transition, aux côtés de l'ex-Premier ministre Jacques Sylla (source *La Gazette*)

Le mouvement risque de faire tâche d'huile et de s'étendre dans les universités de province. Les étudiants s'inquiètent de cette annonce qui intervient en période d'examens. Certaines épreuves ont été suspendues et des étudiants sont en attente de leurs résultats.

21/12 – Crédits détournés. D'après le président du Seces, le gouvernement a déjà débloqué une enveloppe de 1,4 milliards Ar pour le paiement des heures supplémentaires des enseignants-chercheurs mais cette somme aurait disparu et pour l'heure aucune enquête n'aurait été ouverte.

19/12 - Des gendarmes arrêtés. Trois gendarmes ont été arrêtés après une agression qui a coûté la vie à un prévenu dans la cellule de sûreté d'un poste de gendarmerie à Ivato. Inculpé pour homicide, un gendarme stagiaire risque la radiation. Par ailleurs, sous l'emprise de l'alcool, un gendarme s'en est pris à un civil et l'a frappé jusqu'à ce que mort s'ensuive.

22/12 - Vague de promotions dans l'armée. « *Une pluie d'étoiles s'abat sur l'île* » titre le site pro-Rajoelina *Madagate* qui rend compte des promotions décidées au dernier Conseil des ministres. Il a été procédé à la nomination de 11 généraux de brigade au rang de généraux de division ainsi que d'une trentaine de colonels. C'est le cas, entre autres, d'André Ndriarijaona, chef d'état-major général de l'armée, de Bruno Razafindrakoto, commandant de la gendarmerie, connus lors des événements de 2009. D'autres hauts responsables au sein de la grande muette sont concernés, comme le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, Randrianazary, ou le directeur du Bianco, Faly Rabetrano. L'initiative risque, comme dans le passé, de provoquer des tensions au sein de l'institution. En théorie, la nomination d'un général de corps d'armée est dictée par la présence de 700.000 éléments sous son commandement, rappelle un officier général en retraite. « *Or, notre armée ne compte au mieux que 30.000 hommes* », regrette-t-il. « *On savait depuis le règne de Didier Ratsiraka, l'Amiral aux 36 pompes, que la Grande Ile était le pays où il y avait le plus d'officiers généraux. Mais à la veille de la Nativité 2011, au moment où la pratique de la démocratie part en vrille [...], les promotions en vrac détonnent, même si certaines datent de quelques mois* », écrit *Madagate*. Certains interprètent la mesure comme une initiative politique pour soutenir le régime. « *À ce rythme, on aura autant d'officiers généraux dans l'armée que de parlementaires au Congrès et au CST. [...] Rien, absolument rien, ne justifie cette promotion à la pelle de généraux et d'officiers supérieurs, excepté leur niveau académique, discutable pour certains. [...] Ce qui est certain, c'est que les promotions, les gratifications, les primes n'avaient pas empêché l'armée de se retourner contre leur soi-disant chef suprême en 2009. Le grade sans le pouvoir ne fait apparemment pas le bonheur.* », écrit *L'Express*. « *A ces promus de prouver leur compétence technique dans la défense de la Nation, notamment pour préserver la sécurité intérieure et aussi pour la défense des biens et des personnes. Sinon, ces nominations seraient interprétées comme un autre moyen d'amadouer les hauts gradés dans la conjoncture politique actuelle* », estime *La Gazette*.

30/12 - Forces armées : les sous-officiers revendiquent. Ils ont rencontré le commandement de l'État major dirigé par le général André Ndriarijaona et le ministère de la Défense pour rappeler les promesses non tenues de 2009. La rencontre a tourné autour de « *l'amélioration et la restructuration des conditions de vie des militaires, en général* », une revendication qui aurait motivé les militaires à prendre part au soulèvement populaire de 2009 et réclamé ultérieurement les « *assises militaires* » organisées aux premières heures de la Transition. Le rappel des événements de 2009 ne serait pas fortuit, les sous-officiers ayant revendiqué le succès de l'accession d'Andry Rajoelina à la présidence de la HAT. Le ministre affirme que des réponses ont été apportées, alors que les militaires font savoir dans un communiqué non signé que la balle est dans le camp d'Andry Rajoelina. Si la démarche n'aboutit pas, ils prévoient une manifestation en début d'année. Le ministre des Forces armées, Lucien Rakotoarimasy, dénonce les médias qui véhiculent la grogne des sous-officiers dans le but de créer des troubles au sein de la nation et au niveau des forces armées. Pour *L'Express*, il fallait s'attendre à ce regain de mauvaise humeur. La récente promotion d'une trentaine de généraux a fait des vagues. Et alors qu'on attendait des réactions énergiques du côté des fonctionnaires, c'est au sein même de l'armée qu'un vent de fronde souffle. L'affaire est délicate car elle émane de catégories qui se sont mutinées en 2009 et le contexte financier de la Transition ne permettra pas d'accorder trop de largesse à ces remuants sous-officiers dont on ne sait trop de quoi ils sont encore capables.

27/12 - L'avion présidentiel Air Force II acquis dans des conditions douteuses par Marc Ravalomanana en 2009 ne trouve pas d'acquéreur. La facture pour son acquisition aurait atteint les 190 millions de dollars mais l'affaire est demeurée jusqu'ici plus que nébuleuse. L'homme d'affaires français Bernard Tapie, sollicité en janvier 2011, lors de sa visite fort médiatisée au président de la HAT, s'était déclaré intéressé mais il n'a pas donné suite. Depuis trois ans, l'appareil est immobilisé à l'aéroport d'Ivato, sans entretien. 10 millions de dollars seraient nécessaires pour lui faire subir une révision complète. Les rares acquéreurs qui se sont manifestés n'en proposent pas plus de 30 millions de dollars.

DROITS HUMAINS -GOUVERNANCE

30/12 - Le Comité contre la torture des Nations Unies a examiné le rapport initial de Madagascar et a adopté ses observations finales le 23 novembre. Inventaire des préoccupations exprimées¹⁶. Le Comité se dit préoccupé par **l'absence d'échelle des peines** des cas de mauvais traitements, laissant au juge le pouvoir discrétionnaire d'établir les sanctions. Pour le Comité, cette absence de peines viole le principe de légalité des délits et des peines. Il déplore **l'absence d'application de la loi contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants** depuis sa promulgation en 2008 : les magistrats, avocats et agents d'application de la loi n'en connaissent pas l'existence. Le Comité regrette que **la prescription** en matière de torture soit de 10 ans maximum et que l'État partie n'ait prévu l'imprescriptibilité de la torture qu'en cas de génocide ou de crimes contre l'humanité. Il est sérieusement préoccupé par les nombreuses allégations des violations des droits de l'homme depuis la crise politique de 2009, notamment **la torture, les exécutions sommaires et extrajudiciaires et les disparitions forcées qui n'ont pas fait l'objet d'enquêtes ni de poursuites**. La torture aurait été pratiquée sur la base de motivations politiques ciblant notamment les adversaires politiques, les journalistes et les avocats. Le Comité note que **les suspects arrêtés sont rarement informés** de leur droit à être examinés par un médecin, ne bénéficient pas d'un examen médical approprié et qu'il existe des cas où les détenus ont eu difficilement accès à leurs avocats et aux membres de leur famille. Par ailleurs, la **prolongation de la détention préventive jusqu'à 12 jours** est excessive et bien des cas de détention préventive dépassant les délais acceptables. **La surpopulation carcérale** est préoccupante et bien que la Constitution affirme que **la détention préventive est une exception, plus de 50% de détenus sont dans cette situation**. Le Comité est particulièrement préoccupé par les informations faisant état des cas **d'humiliation des prisonniers, de viols et d'exploitation sexuelle forcée** contre l'approvisionnement en nourriture. Le **recours systématique de la population aux Dina¹⁷** qui serait dû au manque de confiance dans le système judiciaire. En plus de décisions en matière civile, ce système traditionnel aurait donné lieu à des décisions en matière pénale dont certains cas de torture et d'exécutions sommaires et extrajudiciaires. Le Comité déplore **l'absence dans le rapport de l'État partie d'informations sur la traite des êtres humains** malgré le problème persistant **de tourisme sexuel et d'exploitation des enfants de la rue**. Il se dit préoccupé par les informations relatives au **nombre élevé des mariages précoces ou forcés et des cas de maltraitance et de violence domestique**. Il est également préoccupé par **l'absence de plaintes** due à la pression sociale et familiale en dépit d'une loi de 2000 qui érige la violence familiale et les sévices sexuels en infractions pénales. Le Comité déplore la pratique selon laquelle **des femmes auraient été arrêtées et détenues en lieu et place de leurs maris** pour contraindre ces derniers à se présenter devant les forces de l'ordre. **Le moratoire de facto sur la peine de mort n'a pas encore été formellement consacré par la loi**. Le Comité regrette **l'absence de données complètes et détaillées** sur les plaintes, les enquêtes, les poursuites et les condamnations dans les affaires de torture et de mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre, le personnel de sécurité, les militaires et le personnel pénitentiaire, ainsi que sur les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, la traite, la violence domestique, les conditions de détention et les réparations. Il note que la loi contre la torture interdit les extraditions vers un Etat où une personne encourt le risque d'être soumis à la torture mais reste **silencieux sur les cas d'expulsion et de refoulement**. Par ailleurs, le Comité constate également **l'absence d'information sur la situation des réfugiés** dans le pays **ainsi que d'une loi sur l'asile**.

10/12 - La plupart des Malgaches ignorent leurs droits. L'État et les jeunes interpellés pour une éducation citoyenne. «*Les droits de l'Homme restent encore et toujours dans la phase de sensibilisation à Madagascar. D'ailleurs, ils restent une vague notion pour de nombreuses personnes*», a confié Lalaina Randriarimanana, membre de Liberty 32 et organisatrice d'une conférence-débat sur «*Jeunesse et droits de l'Homme : un pari possible ?*», pour marquer la célébration de la Journée mondiale des droits de l'Homme (63^{ème} anniversaire de la DUDH du 10 décembre 1948). Le droit à l'éducation ou le droit à des élections régulières libres et justes sont ainsi perçus comme des notions superficielles. «*Les gens connaissent leur droit au vote, mais peu se soucient de protéger ce droit, en effectuant un suivi de cette élection, du bureau de vote jusqu'à la publication des résultats*», explique Lalaina Randriarimanana. Le principal responsable de cette méconnaissance est l'État. «*La méconnaissance de mes droits profite aux dirigeants, pour que je ne puisse pas les revendiquer*», explique une étudiante.

12/12 - Suspension de l'envoi de travailleurs dans les pays du Moyen Orient¹⁸. «*L'envoi des travailleurs à l'étranger va être suspendu jusqu'à nouvel ordre*», a annoncé Tabera Randriamanantsoa, ministre de la Fonction

¹⁶ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/45/60/448497/71460768.pdf> et <http://storage.canalblog.com/43/44/448497/71460783.pdf>

¹⁷ Système parajudiciaire hérité de la tradition ayant pour but de préserver la cohésion sociale en résolvant les litiges à caractère civil en milieu communautaire.

¹⁸ Cf. Blog Justmad sur la situation des employées de maison au Liban – Articles remarquables décembre 2011 - <http://storage.canalblog.com/54/52/448497/70906139.pdf>

publique, du travail et des lois sociales. Une enquête serait en cours pour connaître les conditions réelles des travailleurs au Koweït ou en Jordanie.

► Justice

01/12 - Jao Jean, dit Rémi, membre du CST, ancien député d'Antsohihy et personnage considéré comme intouchable, appréhendé pour une affaire de tentative de viol sur mineure. L'arrestation se produit après plusieurs mois de polémique et à la veille de la désignation des nouveaux membres du Parlement de la Transition. Le membre du CST avait été immédiatement relâché après l'enquête. Mais une opposition avait été formulée contre cette décision, ce qui a conduit la Chambre de détention à statuer sur l'affaire et à remettre au goût du jour le mandat d'arrêt lancé contre lui. Des éléments de la gendarmerie s'étaient déplacés dans la capitale de la région Sofia pour arrêter l'ancien parlementaire en octobre. Mais l'opération avait avorté. Des bruits les plus fous ont circulé sur le dossier, faisant état d'un lobbying, avéré ou spéculé, entre ses partisans et ses détracteurs. Des maires de sa région d'origine avaient pris sa défense. Des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) ont fait pression pour obtenir son arrestation après que les responsables des forces de l'ordre aient annoncé leur intention de se rendre en Afrique du Sud pour appréhender Marc Ravalomanana. L'évènement a une évidente portée politique.

Commentaire de *L'Express* : « *Il n'est pas le premier et certainement pas le dernier membre de cette institution à écumer la rubrique fait divers. Avant lui un autre s'est fait choper dans le trafic de bois de rose, un membre de la Chambre basse a été cité dans un trafic de pierres précieuses. D'autres membres se distinguent dans des histoires d'adultère et obtiennent le droit de ne pas s'acquitter de la pension alimentaire. Si l'arrestation de ce membre du CST honore la justice qui, pour une fois, a fait parler son indépendance en dépit de toutes les interventions, il est triste de constater que les deux Chambres sont devenues le refuge de gibiers de potence qui usent de leur titre pour commettre des actes déplorables qui ne figurent ni dans leurs attributions ni dans la feuille de route. Mais il ne peut en être autrement quand on sait qu'il suffit d'être présenté par un parti signataire de la feuille de route pour pouvoir espérer siéger* », sans examen de CV ni enquête de moralité. Avec le nouveau Parlement, composé de plus de 600 membres, le risque est grand que la quantité l'emporte sur la qualité. « *C'est d'autant plus sûr que certaines sources avancent que les places sont monnayées au triple de ce que gagne un membre mensuellement. Ce ne sont pas les acheteurs qui manquent étant donné que beaucoup de partis ne peuvent pas remplir le nombre de sièges qui leur sont accordés comptant juste comme sympathisants, les membres du bureau* ».

07/12 – L'incarcération de Jao Jean contestée : les magistrats qui ont décidé de son arrestation après plusieurs mois d'impunité se seraient fait durement reprocher leur initiative par des membres du CSM. Selon *La Gazette*, le tribunal d'Antsohihy est officieusement blâmé par ses supérieurs du Parquet Général à Mahajanga et du ministère de la Justice. Ces derniers exigeraient que Rémi dit Jao Jean, retrouve au plus tôt la liberté. Le poids politique de ce dernier dans la Région Sofia est supposé tel, et ses amis en haut lieu si puissants, qu'il serait inconcevable de le maintenir en détention. Un magistrat a été dépêché d'urgence depuis Antsohihy pour boucler l'interrogatoire. L'intéressé a bénéficié d'une hospitalisation 48 heures après son incarcération pour des troubles de santé qui ne seraient pas avérés. Le quotidien conclut : « *L'impunité des politiciens est à la source de l'impossibilité de lutter efficacement contre la corruption. La société civile, le FFKM et les associations de défense des droits de l'homme et de protection des mineurs devraient se ressaisir et faire front avec l'aide des médias* ».

08/12 - 146 personnes expulsées de leur domicile à Antohomadinika Antsalovana, un bas quartier de la capitale. Leurs habitations ont été construites depuis 30 ans sur des terrains dont la propriété est contestée. Un huissier, muni des documents de justice et accompagné par les forces de l'ordre, a été mandaté par le propriétaire. Un responsable de la direction régionale du ministère de la Population avait pourtant annoncé qu'un terrain abandonné par son propriétaire après 5 ans revenait de droit à ceux qui l'occupent. La nouvelle ministre de la Population, Olga Ramarason, s'est mise dans les pas de la défunte ministre Nadine Ramarason pour écouter les doléances des 21 familles sans abri. Elle a demandé des tentes au Bureau national de gestion des risques et catastrophes (BNGRC) et rappelé que le 27 septembre 2011, à Androntra, Andry Rajoelina avait déclaré son opposition à toute démolition d'habitations et à l'expulsion de leurs occupants.

17/12 – Un prisonnier maintenu en détention provisoire depuis plus de 8 ans témoigne sous couvert d'anonymat lors de la visite d'un organisme religieux international. Placé en détention provisoire à la maison centrale d'Antanimora depuis le 5 août 2003, ce détenu de 34 ans déclare : « *j'étais accusé de tentative de vol de bovidés dans mon village, pourtant les zébus étaient encore dans l'étable à ce moment-là* ». Il a été placé en garde vue avant d'être déféré au parquet. « *C'est la dernière fois que j'ai vu ma famille* », a-t-il poursuivi. Les détenus qui « *s'éternisent* » en prison sont souvent abandonnés par leurs familles. De ce fait, ils sont totalement coupés du monde extérieur, considérés comme des laissés pour morts, constate *La Vérité*. Le prévenu n'a jamais eu droit à un procès depuis que le tribunal a prononcé une ordonnance de prise de corps (Opc). « *Nous travaillons sur un texte de loi en vue d'accélérer le jugement de ce groupe cité vulnérable et afin de leur accorder plus d'attention* », a affirmé un responsable pénitentiaire.

► « Prisonniers politiques »

05/12 - Les familles des « détenus politiques » tiennent un sit-in devant le ministère de la Justice estimant qu'il n'y a plus aucun blocage pour la libération de leurs proches. Elles demandent de rencontrer le Premier ministre. La ministre de la Justice a indiqué qu'il revenait au Parlement de la Transition de traiter de la libération des détenus politiques. Elle demande en conséquence aux détenus concernés par l'article 16 de la feuille de route, ainsi que leurs familles, de faire preuve de patience. « *Vous avez pu attendre plusieurs années ou plusieurs mois alors pourquoi ne pas être patient et attendre calmement quelque temps pour le respect des procédures ?* », a-t-elle lancé. « *Les militaires ne font pas de la politique* », justifie la ministre, faisant allusion aux « *prétendus détenus politiques* » que sont les officiers mutins de la BANJ et de la FIGN. D'après Christine Razanamahaso, Madagascar n'abrite pas actuellement de détenus politiques « *dans le sens du terme* », mais plutôt des « *politiciens qui se sont adonnés à des actes lors de manifestations politiques* », et ainsi considérés comme « *des politiciens qui ont commis des délits de droit commun* ». Les proches des détenus font valoir que depuis leur incarcération ils n'ont toujours pas été entendus par un juge et que la présomption d'innocence devrait jouer en leur faveur. D'après leurs décomptes, ils seraient 51 maintenus en détention préventive. *Tribune* s'interroge : « *On se demande pourquoi effectivement on ne les relâche pas. Pourquoi en 2009, des prisonniers politiques, voire des militaires condamnés pour crime, ont-ils été libérés sans considérations d'aucune règle de justice ni avis du tribunal ou du Parlement ?* ».

10/12 - La proposition de liberté provisoire aux détenus militaires de Tsiarahy, de la part du ministère de la Justice, a été refusée par le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina et ses acolytes. Ils réclament l'application immédiate et intégrale de l'article 20 de la feuille de route. Charles Andrianasoavina a été admis sous perfusion aux urgences de l'hôpital Befelatanana. De sources carcérales, il souffrirait de dépression. Ces dernières semaines, il aurait refusé les visites de sa famille.

12/12 – « Détenus politiques » entre amnistie et liberté provisoire. Omer Beriziky a reçu successivement une délégation de la mouvance Zafy et des familles des détenus politiques. La feuille de route étant entrée dans sa phase de mise en œuvre, la question sur le sort réservé aux détenus politiques fait débat jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir. Les divergences de position s'affirment, entre une amnistie totale réclamée par la mouvance Zafy et les familles, et une liberté provisoire priorisée par le régime. Le Premier ministre insiste sur le respect des procédures, sans remettre en question le principe de la libération des détenus, il manifeste son embarras sur ce dossier sensible. Le pouvoir serait prêt à accorder une liberté provisoire à certains détenus, ceux qui sont incarcérés à la maison de force de Tsiarahy, une proposition qui, selon certaines sources, aurait été refusée par les mutins de la BANJ et de la FIGN. Leurs familles contestent cette version et font savoir que les détenus ont accepté la proposition « *sous certaines conditions* » (non précisées). La mouvance Zafy lance un ultimatum exigeant la libération des détenus politiques avant Noël. La garde des Sceaux maintient sa position : elle s'affirme incompétente sur cette affaire, renvoyant la décision au Parlement, lorsqu'il aura rendu force de loi à la feuille de route.

13/12 - 7 « détenus politiques » libérés, dont 3 militaires et policiers. Ces personnes ont été incarcérées en 2009 suite à l'affaire dite des bombes artisanales contre la station de TV *Viva*, propriété d'Andry Rajoelina. 5 autres personnes impliquées dans cette affaire sont maintenues en détention. *Midi* rapporte que 44 détenus politiques seraient encore en prison. Lors du Conseil des ministres du 6 décembre, les statuts réels – détenus politiques ou non – des personnalités civiles et militaires faisant l'objet de poursuites judiciaires ont, affirme-t-on, été débattus. La ministre de la Justice s'était retranchée derrière une décision parlementaire, après « *insertion de la feuille de route dans l'ordonnancement juridique interne* ». Elle a néanmoins fait savoir que cette libération « *entre dans la recherche d'apaisement politique* ». Les ministres issus de l'opposition font observer qu'en 2009, lorsque le président de la HAT a voulu libérer les « *prisonniers politiques* » de son prédécesseur, il l'a fait par voie d'ordonnance.

15/12 - Le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina dans un état critique. Victime d'une perforation gastrique, il a dû subir une intervention chirurgicale et le pronostic vital est engagé. Les avis des médecins sont par ailleurs partagés en ce qui concerne les troubles psychologiques évoqués et qui seraient consécutifs à sa détention. *Tananews* rappelle que le lieutenant-colonel figure parmi les pièces maîtresses ayant contribué à la chute de Marc Ravalomanana. Il a par la suite été écarté des FIS puis arrêté à Ivato le 20 novembre 2010 pour avoir participé au mouvement de tentative d'éviction d'Andry Rajoelina. Incarcéré à Tsiarahy, il a multiplié les attaques contre la HAT. Vers le début de cette année, le lieutenant-colonel a pris la décision de dévoiler les dessous du double coup d'État de 2009 ayant poussé le président de la République à l'exil. Des mesures drastiques auraient été prises pour lui interdire d'autres révélations, telles que la mise en isolement ou la limitation de visites. L'officier a interpellé la CPI et s'est confié aux représentants de la Troïka de la SADC durant leur séjour dans la Grande Île. Il est depuis plus d'un an en détention préventive.

16/12 - Charles Andrianasoavina empoisonné et torturé selon ses proches. En lien étroit avec la mouvance Zafy, la famille a convoqué la presse pour lui faire part de ses convictions quant à l'état de santé du détenu. Lalatiana Ravololomanana de la mouvance Zafy a déclaré que le pouvoir voulait se débarrasser de Charles Andrianasoavina, un personnage gênant pour son implication dans tous les événements de 2009 qui, s'il était libéré, pourrait présenter un danger pour le régime et faire des révélations embarrassantes. Elle dénonce le non-respect des droits de l'homme et des droits des détenus. Le général Andriamaroahina Tovorjanahary, directeur de l'administration pénitentiaire, rejette en bloc ces allégations. Selon ses collaborateurs, le détenu ne prenait durant sa réclusion que de la nourriture préparée par son cuisinier privé, envoyé par ses proches. La mouvance Zafy indique que le colonel Coutiti Assolant est également souffrant dans sa cellule de Tsiarahy.

16/12 - Les familles des « détenus politiques » et leurs avocats réclament des institutions de la Transition, l'application des articles 16 et suivants de la feuille de route, concernant l'instauration de mesures d'apaisement. Pour elles, « *la libération, la semaine dernière, de 9 « prisonniers politiques » ne suffit pas et ne s'inscrit d'ailleurs pas dans le cadre des mesures d'apaisement, étant donné que ces personnes devaient être relâchées depuis longtemps* ». Elles exigent que les 40 qui seraient encore en détention, selon leur décompte, soient « *remis en liberté avant le 25 décembre* ». Afin d'appuyer leurs demandes, elles ont déposé leur liste auprès du bureau de médiation de la SADC et des différentes représentations diplomatiques.

17/12 - Une délégation parlementaire conduite par Me Hanitra Razafimanantsoa, nouvelle vice-présidente du CST, a rencontré le Premier ministre pour évoquer la question de la libération des « détenus politiques ». Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, croit en la possibilité d'une décision avant la fin de l'année. Il soulève la nécessité de tenir une session extraordinaire du Parlement pour débattre des mesures d'apaisement, l'actuelle session ordinaire s'étant achevée sans que la question soit abordée.

Parmi les 40 « *détenus politiques* » dont les familles réclament la libération, 32 sont des militaires qui ont participé à la mutinerie de la caserne de Fort-Duchesne en mai 2010 ou bien de la BANI d'Ivato en novembre de la même année. Un groupe d'officiers avaient alors annoncé la suspension de toutes les institutions. Pour Lalatiana Ravololomanana, représentante de la mouvance Zafy, ces officiers de la BANI sont des prisonniers politiques : « *Ils étaient sans arme. Ils ont fait une déclaration pour que les Malgaches puissent se réconcilier, [...] Et ils ont été jetés en prison car ils ont été accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Pour nous ce n'était pas du tout une mutinerie, puisqu'ils n'avaient pas d'armes. Seuls ceux qui ont attaqué avaient des armes* ».

La Vérité écrit : « *Sur la question de l'amnistie, le pouvoir actuel continue de tergiverser alors qu'on se rappelle que la libération des prétendus prisonniers politiques du précédent régime s'est fait en deux temps trois mouvements et leur statut n'a pas encore été régularisé quand bien même certains ont fini par siéger au sein des instances dirigeantes de cette Transition. Deux poids deux mesures donc qui pourraient s'expliquer par certaines craintes fondées et suscitées par la personnalité et le tempérament des actuels prisonniers politiques* ».

19/12 - Le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina a été évacué vers La Réunion. Les militaires issus de l'académie militaire d'Antsirabe auraient exigé son évacuation sanitaire à l'étranger. Un avion spécial a été affrété par la présidence de la République. L'administration pénitentiaire a envoyé une escorte. Le colonel Coutiti présenterait les mêmes symptômes que son frère d'armes, sans que les autorités pénitentiaires ne prennent leurs responsabilités, aux dires des membres de l'association des détenus politiques. Selon Ralitera Andrianandraina, ancien « *détenu politique* », les autres « *détenus politiques* » de Tsiarahy refuseraient de se nourrir de peur d'ingurgiter du poison. La ministre de la Santé a démenti que Charles Andrianasoavina ait été victime d'empoisonnement. Elle affirme que toutes les dépenses afférentes à l'hospitalisation du détenu et à son transfert à La Réunion sont prises en charge par l'État.

Commentaire de *La Gazette* : « *comme toutes les familles des détenus politiques, celle du lieutenant-colonel a rejoint les rangs de la mouvance Zafy, particulièrement agissante quand il s'agit de dénoncer les abus du régime. Bref, le cas du lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina était un dangereux cocktail militaro-politico-ethnique qui risquait d'exploser à tout moment. Pour cette raison, le régime de transition, accusé à mi-voix par la famille d'avoir empoisonné le détenu, a opté pour la prudence et a évacué le patient. Sous le régime Ravalomanana, la mort en prison du général Boba Antoine et des colonels Botomora Norbert et Randriana a provoqué une vive amertume dans les rangs de l'armée. Cette émotion n'a pas été étrangère au ralliement du Capsat et de diverses unités militaires à la cause d'Andry Rajoelina, en mars 2009* ».

22/12 - Le lieutenant-colonel Coutiti Assolant a été hospitalisé et fera l'objet d'examens. Violenté après son arrestation à la BANI d'Ivato en novembre 2010, il souffrirait de graves séquelles. Au bout d'une année passée sous les verrous, à la maison de force de Tsiarahy, ce sortant de l'académie militaire souffre de sérieux problèmes respiratoires et devrait passer un scanner. « *L'administration pénitentiaire a préparé l'admission à l'hôpital du lieutenant-colonel Coutiti Assolant depuis des mois. Nous avons d'emblée procédé à son évacuation sanitaire dès régularisation des procédures auprès du ministère de la Justice* », explique le général Rasolomanga Rakotonirina, directeur de la sécurité des établissements pénitentiaires. Outre le lieutenant-colonel Coutiti, le général Raelina, également incarcéré après le coup de force à la BANI, a déjà fait l'objet d'examens cliniques. Roué de coups après

son arrestation, il était dans un état critique lorsqu'il a été conduit à Tsiafahy. Préoccupés, les responsables de la prison ont opté pour son hospitalisation. Tous les deux actuellement hospitalisés, le lieutenant-colonel Coutiti Assolant et son codétenu Charles Andrianasoavina ont été gardés dans un même quartier de Tsiafahy avec 13 autres prisonniers politiques. De source auprès de l'établissement pénitentiaire, ils seraient respectés et bien traités, tant par leurs compagnons d'infortune que par les gardes pénitentiaires, indique *L'Express*.

30/12 - Les détenus politiques attendent de connaître leur sort. L'ultimatum fixé par la mouvance Zafy a expiré le 25 décembre. Le Premier ministre s'est contenté de déclarer que ce dossier serait traité « *plus tard* », avant de le renvoyer au parlement de la Transition. Jean-Louis Rasoloarimanana, président de l'association « *Maherifon'ny Firenena 2009* », confie avoir transmis entretemps aux Nations Unies la liste des « *détenus politiques* » actuellement incarcérés.

► Epreuve de force entre la Police et la Justice suite au décès d'un magistrat

10/12 - Toliara agitée par des policiers en colère et le décès d'un substitut du procureur¹⁹. Le drame prend une dimension politique nationale. L'affaire a éclaté lorsqu'un un membre de la police a été condamné par la justice pour vol de divers objets avec port d'arme, vente d'arme à un bandit et association de malfaiteurs. Ses collègues, convaincus de son innocence, ont exigé sa libération. Des échauffourées ont éclaté aux abords de la prison. Le 1er substitut, pris en otage, a été blessé à mort. Des coups de feu ont été tirés sur les policiers manifestants. Guillaume Jean Raphael Randriamamonjy avait été incarcéré à la maison d'arrêt, suite à sa condamnation par la Cour criminelle ordinaire à 5 ans de travaux forcés et à 5 ans d'interdiction de séjour dans la région. Le journaliste de *L'Express* qui a couvert l'événement a été roué de coups par des policiers qui ne voulaient pas être photographiés pendant leurs agissements. Auguste Marius Arnaud, président du Syndicat des Magistrats de Madagascar (SMM) menace de lancer un ordre de grève. Il demande la démission du ministre de la Sécurité intérieure ainsi que celle de tous les chefs de la police de Toliara. Intervenant sur les plateaux de la TV nationale, Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, déplore ce drame et, avec tous les corps de magistrats et de pénitenciers, condamne les comportements rebelles et indignes des policiers de Toliara. Des événements similaires s'étaient déjà produits en juillet 2009 dans cette ville : des gendarmes armés avaient assiégé la prison en plein jour et devant témoins. Conduits par un officier supérieur, ils menaçaient d'en découdre avec les agents pénitenciers qui gardaient le site. La quarantaine de gendarmes en colère voulaient délivrer trois des leurs.

Pour *L'Express*, ces événements illustrent « *le dérèglement total de la hiérarchie, de la moralité et de l'autorité. [...] Depuis quelques années les policiers sont abonnés à la rubrique des faits divers* ». Leurs armes sont utilisées ou louées pour commettre des actes de banditisme. La location de Kalachnikov est devenue une affaire florissante. « *Les armes dictent l'autorité, dictent la hiérarchie et imposent le pouvoir* », sans réaction aucune de l'Etat. Le drame de Toliara illustre « *l'importance prise par la puissance des Forces armées dans la gestion des affaires nationales [...] On vient de donner là un bon exemple d'État barbare à Amnesty International, à Human Rights Watch. Le fait est suffisamment rare pour figurer en bonne place dans tous les rapports* ».

11/12 : le vice-président du CST, Jean de Dieu Maharante, a expliqué que les dirigeants de la police ont reconnu l'erreur de certains de leurs membres et ont relevé de leurs fonctions le directeur interrégional de la police, le commissaire de la ville et le commissaire du port. Un comité d'enquête mixte composé de policiers et de gendarmes sera mis en place, supervisé par un magistrat

Le ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, a affirmé que « *c'est le défunt magistrat qui a provoqué les policiers en leur assénant des coups et ils ont tout de suite riposté* », avant d'ajouter que « *l'autopsie médico-légale a révélé que le magistrat a été victime d'un arrêt cardiaque et qu'aucune lésion traumatique n'a été constatée sur son corps* ». Le président du SMM conteste cette version et se dit prêt à faire réaliser une contre-expertise pour apporter la démonstration des violences subies par le magistrat. La Confédération des syndicats des Grands Corps de l'Etat se montre solidaire des magistrats et reprend à son compte les revendications du SMM. Omer Beriziky, Premier ministre, a regretté, lors de la célébration de la Journée internationale des droits de l'homme que « *ce sont ceux qui sont censés faire respecter la loi qui l'enfreignent* ». Il a cependant promis, particulièrement au SMM et aux Grands corps de l'État de faire la lumière sur l'histoire, et qu'une enquête sera menée. 7 suspects ont déjà été identifiés, alors qu'une cinquantaine de policiers seraient impliqués dans le lynchage du magistrat.

12/12 - Tribune suspecte un conflit latent entre les juges et leurs auxiliaires. Le quotidien écrit : « *il n'est pas rare en effet d'entendre des accusations réciproques de corruption entre l'officier de police judiciaire (OPJ) et le juge. Des « dahalo » ou autres grands bandits, remis par les forces de l'ordre au Parquet, sont libérés par les juges à coup de pots de vin, dit-on ; de même de grands bandits recherchés par la Justice échapperaient aux filets des forces de l'ordre à coup de bakchich. La mise en œuvre des « dina » dans certaines parties de l'île a remis ou encouragé ce conflit ou cette divergence de vue entre OPJ et juge. La confiance du justiciable dans les juges et les*

¹⁹ Cf. blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/13/71/448497/70982376.pdf>

forces de l'ordre s'effrite de plus en plus ». Le Courrier écrit pour sa part : «Les magistrats d'après les policiers et gendarmes relâchent toujours les bandits recherchés et ne fonctionnent qu'à travers des subsides conséquents, tandis que les policiers sont réputés faire des arrestations arbitraires moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. Mais au fond pour les observateurs, ce phénomène n'est-il pas vicié dès le départ au niveau des recrutements au sein de ces corps ? Les places sont achetées au prix fort et les conséquences ne se font plus attendre ; des fusillades comme à Tuléar, des incarcérations illicites... des jugements iniques, bref une incompétence et une méconnaissance de la lecture du droit ».

13/12 - Organisations et syndicats font bloc pour réclamer des sanctions. Le pouvoir s'engage à assumer ses responsabilités. Les magistrats, conduits par le président du SMM, ont tenu un sit-in devant la Cour suprême durant l'entrevue accordée par le Premier ministre Omer Beriziky. Une délégation de 10 magistrats du SMM a été convoquée par Andry Rajoelina pour une réunion qui s'est tenue à huis clos en présence de la ministre de la Justice et du Premier ministre. Le limogeage du directeur régional de la Sécurité intérieure et du commissaire central de Toliara n'ont pas satisfait les protestataires. La grève des magistrats se poursuit, avec pour objectif la démission du ministre de la Sécurité intérieure. L'Ordre des avocats a apporté son soutien, ainsi que le personnel pénitentiaire. Ces derniers témoignent leur solidarité avec le SMM et le Syndicat des Grands Corps de l'Etat.

Selon le président du SMM, Auguste Arnaud Marius, on est en présence d'un assassinat pur et simple. Rehavana Michel a été enlevé des locaux du tribunal de Toliara, ligoté et menotté, déshabillé, traîné à travers la ville de Toliara et battu jusqu'à ce que mort s'ensuive. Son décès ne fait pas suite à un accident cardio-vasculaire, c'est un maquillage du crime perpétré par des éléments de la Police nationale de Toliara, affirme-t-il. Des journalistes ont assisté à la scène mais leurs matériels ont été détruits et saisis. Ils n'ont pas voulu prendre le risque de témoigner. Le pouvoir a donné son accord pour faire réaliser une contre-autopsie. Les policiers impliqués seront acheminés vers Antananarivo où deux juges et deux procureurs ont été désignés pour traiter l'affaire. Au départ, les 52 éléments que compte l'unité policière auraient demandé à être ramenés ensemble sur la capitale. Mais face à la gravité de la sanction encourue, la solidarité s'est effritée. Les auteurs du lynchage pourraient, en effet, être inculpés de meurtre avec préméditation. Une vingtaine d'éléments dont 2 femmes seraient mis en cause par leurs collègues.

14/12 - L'inspecteur général de la police, le général Jacky Rahaingo, déclare que ses services ne se soumettront à aucun diktat venant de l'extérieur, allusion au SMM et à la fédération des Grands Corps de l'Etat, dont l'ultimatum exige la démission du ministre de la Sécurité intérieure. Il rappelle néanmoins que la police demeure attachée à la loi et il demande des sanctions sévères contre la cinquantaine d'agents qui ont attaqué l'établissement pénitentiaire et contre les auteurs du meurtre du substitut. Jean-Eric Rakotoarisoa, juriste et vice-président de l'Université d'Antananarivo, déclare : « *Un ministre est toujours politiquement responsable de son département, même s'il n'est pas directement impliqué. Vu la gravité du cas, il doit démissionner* ».

15/12 - Auguste Marius Arnaud et le SMM condamnent les déclarations de Jacky Rahaingo, inspecteur général de police. Ils réclament des excuses publiques. Les propos du responsable de la police sont qualifiés de « *déclaration empreinte d'insultes et de terrorisme* ». Le SMM exige toujours la démission du ministre de la Sécurité intérieure et des sanctions à l'encontre des agents concernés par le lynchage du procureur. Le pouvoir, embarrassé, observe un silence prudent. Les magistrats ont fait valoir que si le verdict contre l'agent de police qui a perdu son arme et qui a été condamné à 5 ans d'emprisonnement parce que l'arme en question a servi à des attaques à main armée, n'a pas donné satisfaction à la police et aux agents incriminés, il y a des voies de recours tel le pourvoi en cassation, voire la saisine du Conseil Supérieur de la Magistrature. *Tribune*, pour sa part, n'est pas tendre avec le SMM dont les comportements corporatistes n'auraient rien à envier à ceux de la police. Le quotidien en veut pour preuve sa volonté d'interférer dans les décisions de nomination des magistrats ou de désignation du ministre de la Justice. « *La montée de l'esprit corporatiste trahit la fragilité de ceux qui en arrivent à estimer que, pour subsister, la seule solution est désormais de se serrer les coudes entre semblables* ».

Une enquête approfondie est ouverte depuis le 13 décembre. 7 personnes composent la commission mixte d'enquête, dont 2 magistrats d'Antananarivo, 2 policiers et 2 gendarmes officiers de police judiciaire. L'enquête préliminaire se déroule au tribunal de Toliara.

La Gazette rappelle que la police nationale a un fond de culture fondée sur la fronde et la désobéissance. « *En février 1975, une caserne entière, celle du Groupe Mobile de la Police (GMP), s'est mutinée et s'est élevée face à l'Etat les armes à la main. On sait que cette équipée s'est terminée par l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava, chef d'Etat et chef du gouvernement. Cet épisode a profondément marqué la Police nationale et pour en mesurer l'ancrage, il suffit de dire que deux ministres récents de la Sécurité comptaient parmi les mutinés de l'époque... Les actes d'insubordination ont jalonné l'histoire de la Police, mais ces derniers temps, à la faveur d'une période transitoire où l'autorité de l'Etat est vacillante, la fronde ressurgit avec vigueur* ».

Père Alain Thierry Raharison de l'association catholique Justice et Paix : « Dans un Etat de non-droit, chacun veut faire sa propre loi ». Selon ses explications les faits qui se sont déroulés à Toliara ne sont pas des

cas isolés. D'autres évènements du même ordre sont survenues dans plusieurs autres régions, et de citer l'application des « *Dina* » pour rendre justice ou encore les actes de vindicte populaire si souvent mentionnés par la presse. L'association déplore la perte de confiance des citoyens envers les forces de l'ordre et la Justice. Le culte de l'impunité que l'on constate a été notamment encouragé par l'immunité dont jouissent les parlementaires, l'absence d'enquête impartiale pour les exactions commises par les anciens chefs de l'Etat et la libération précipitée des « *prisonniers politiques* » du précédent régime.

16/12 – Andry Rajoelina chargé son Premier ministre de mettre de l'ordre dans le bras de fer entre le SMM et la police. Il a été contraint de sortir de sa réserve face à la montée du mécontentement des magistrats.

Omer Beriziky devra organiser une table ronde avec les deux ministères concernés, le syndicat des magistrats et la police. Christine Razanamahaso, Garde des Sceaux, se déclare favorable à un rapprochement entre les deux entités mais elle réclame « *des préalables et des actes positifs* » de la part de la police. Le SMM maintient la pression et accorde au Premier ministre un sursis de 4 jours avant de prendre de nouvelles dispositions. Omer Beriziky aurait l'intention d'associer à ses travaux la fédération des Syndicats des Grands Corps de l'État et l'État-major mixte opérationnel national (Emmo-Nat). Les policiers « *rebelles* » sont consignés dans leur camp et ont été désarmés. Quelques agents ont déjà été entendus mais certains d'entre eux refusent d'être enquêtés.

Pour *L'Express*, « *Le Premier ministre a deux choix. Punir pour l'exemple et se mettre à dos la police qui se croit irréprochable dans cette affaire ou s'embourber dans les dédales du Fihavanana pour ménager la chèvre et les choux et ouvrir la voie à d'autres insubordinations et mutineries* ».

Paul Rabary, sociologue : la mort tragique d'un magistrat s'analyse comme une conséquence de l'absence d'État de droit.

La police devrait se charger de l'application des décisions de la Justice mais le fonds du problème est que la Justice a perdu sa dignité. Le fait pour les politiciens de revendiquer une amnistie peut s'analyser comme une atteinte aux décisions de Justice, ils se placent au-dessus de la loi. Il en va de même pour la nomination de politiciens condamnés par la Justice au sein des institutions d'État ou à de postes de responsabilité. Cela s'explique selon lui par la longue pratique d'instrumentalisation de la Justice pour réprimer les opposants.

17/12 – Le SMM menace le pouvoir d'une démission collective des magistrats si le Premier ministre ne prend pas ses responsabilités.

Des rumeurs de limogeage du ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, ont été démenties. Il se confirme qu'une vingtaine de policiers impliqués dans ce drame ont rejoint la capitale pour s'expliquer sur ces évènements. Aucune arrestation n'a encore été opérée. Le SMM croit en l'existence désaccords en haut lieu sur la manière de gérer ce dossier. La poursuite de la grève des tribunaux préoccupe la presse : des individus détenus en garde à vue devront être relâchés au terme du délai légal de 48 heures.

19/12 - Menace de libération massive des prévenus si les magistrats ne mettent pas fin à leur grève.

L'Etat-Major Mixte Opérationnel de la circonscription inter-régionale d'Antananarivo (Emmo/Far) a déclaré que tous les prévenus dont la durée de mise en garde à vue légale de 48 heures est largement dépassée, seront déférés en masse aux tribunaux. Selon les chiffres évoqués par le général Richard Ravalomanana, entre 600 et 700 prévenus sont concernés. « *S'obstiner à prolonger leur garde à vue serait risqué. D'abord c'est une violation de leurs droits. Leurs familles pourraient lancer des poursuites à l'encontre de la police ou de la gendarmerie. De surcroît, nul ne peut prévoir ce qui peut arriver. Avec leur nombre qui augmente chaque jour, ils peuvent se rebeller, agresser les gardes ou pire encore, tenter une évasion ou un vol d'armes* », enchaîne le général. D'après le général Ravalomanana, il y a parmi eux des individus dangereux pour la paix sociale et la sécurité, qui risquent de ne pas répondre aux convocations lors de la reprise effective de l'activité des tribunaux, voire d'accroître les risques de troubles.

L'enquête traîne en longueur.

Omer Beriziky se donne du temps pour trancher sur l'affaire opposant le SMM au corps de la police. Il continue de consulter les entités concernées, allant du résultat de la commission d'enquête mixte à Toliara à la réception d'une délégation de la police. Les magistrats menacent toujours d'une démission collective s'ils n'obtiennent pas le limogeage du ministre de la Sécurité intérieure mais certains d'entre eux dénoncent la tournure politique de l'affaire. La commission mixte d'enquête semble rencontrer des difficultés à mener à bien sa mission, « *un nombre conséquent de policiers incriminés ayant déjà quitté Toliara* », d'après l'un de ses membres appartenant à la mouvance Zafy, Emmanuel Rakotovahiny.

20/12 - La police et la gendarmerie ont livré 163 suspects dont le délai de garde à vue est dépassé. Faute de déferrement, 114 prévenus ont été relâchés

(103 selon d'autres sources). Le même phénomène s'est produit dans les tribunaux des chefs-lieux de district de la circonscription inter-régionale d'Antananarivo. Seul le chiffre de la région Analamanga a été divulgué. N'auraient été libérés que les auteurs des délits les moins graves. Malgré la forte mobilisation de la gendarmerie et de la police, les magistrats ont décidé de poursuivre leur grève et de maintenir leurs exigences. Le ministre de la Sécurité intérieure a annoncé officiellement des mesures administratives contre les policiers présumés auteurs de la mort du magistrat. Il souligne qu'il ne peut être

responsable des actes perpétrés par les policiers. Les magistrats en fonction au ministère de la Justice et la fédération des syndicats des Grands Corps de l'État se déclarent solidaires du SMM.

Pour Tribune, « la population citadine est dans l'expectative, voire l'indignation. Jamais elle n'a vécu pareille situation de libération de malfaiteurs par les forces de l'ordre, sauf lors de l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava et l'affaire GMP (Groupe Mobile de la Police) en 1975 qui ont occasionné la fuite ou la sortie des détenus de la prison d'Antanimora ».

Commentaire de L'Express : « Pourquoi donc se faire bonne conscience sur la durée de la garde à vue quand les magistrats sont en grève alors que dans des cas récents et malgré les récriminations d'Amnesty International, on est allé jusqu'à des prolongations à l'infini ? On avait inventé toutes les arcanes judiciaires pour expliquer l'injustifiable. Les forces de l'ordre vont donc laisser à l'air libre des individus dangereux faute de pouvoir les juger, donner un mandat d'erreur à tous les prévenus jusqu'à leur déferrement devenu hypothétique. On est bel et bien dans un État de droit où on respecte jusqu'au bout des ongles la dignité des prévenus, la présomption d'innocence. Que de changements en si peu de temps. Il a fallu que des policiers tuent un magistrat, que les magistrats fassent une grève pour qu'on y arrive ». Quant à l'enquête en cours, le quotidien ne se fait guère d'illusion : elle « *risque ainsi de finir en queue de poisson à l'image de toutes les enquêtes sur les affaires délicates de l'histoire comme l'assassinat de Ratsimandrava, les accidents d'hélicoptère ou d'avion sous Ratsiraka, le carnage du 10 août 1991, le massacre des adeptes du Kung-Fu en 1985, l'incendie d'Andafiavaratra en 1976, l'incendie du Rova en 1995... À chaque fois la vérité a été étouffée pour la sauvegarde de l'unité nationale* ».

21/12 – La fédération des Grands Corps de l'Etat (CSGCE) lance un mot d'ordre de grève reconductible en signe de solidarité avec le SMM et pour réclamer la mise en place d'un Etat de droit et d'un système de protection des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Les médecins ont aussi annoncé leur participation mais fourniront un service minimum. Le syndicat des enseignants-chercheurs (Seces), déjà en grève pour la satisfaction de ses revendications catégorielles, est l'une des 22 organisations membres de la fédération. Le président du Syndicat des administrateurs civils a dénoncé une tentative de diviser les fonctionnaires pour affaiblir le mouvement. « *Nous n'acceptons pas une éventuelle réquisition des chefs de district pour exercer les fonctions de magistrat* », a-t-il anticipé.

Les magistrats poursuivent leur grève mais ils ont renoncé à leur projet de démission collective. Le colonel Andry Rakotondrazaka de la gendarmerie nationale, après avoir effectué une tournée des différentes brigades de la région Analamanga, a constaté qu'un nombre important de prévenus étaient retenus en garde à vue au-delà du délai légal. Il demande aux magistrats d'assurer un service minimum.

Dans un communiqué, le ministre de la sécurité intérieure affirme que les policiers responsables de la mort du magistrat Michel Rehavana seront démis de leur fonction. L'UNMDH, organisation de protection des droits de l'homme, interpelle le président de la HAT et le Premier ministre sur la situation de conflit entre la police et la magistrature. Elle demande aux responsables de trouver rapidement une solution et de sanctionner les responsables du décès du magistrat.

22/12 - La ministre de la Justice, Christine Razanamahaso, se dit indignée de la proposition du Premier ministre de limoger deux de ses ministres. Omer Beriziky a confirmé en effet avoir adressé un courrier au président de la HAT réclamant le limogeage des ministres de la Justice et de la Sécurité intérieure, dans un souci d'apaisement et d'équité. Or il se trouve que Christine Razanamahaso et Arsène Razafindrazaka sont deux ministres du quota présidentiel. « *Comment se fait-il qu'une telle proposition soit prise contre nous, les magistrats, qui sommes les victimes dans cette affaire ?* », a déclaré la Garde des Sceaux, en référence au meurtre de Michel Rehavana. Elle s'en remet « *à la sagesse d'Andry Rajoelina* ». Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, n'a pas réagi. Il se trouve à Toliara, en appui à la commission d'enquête conduite par Emmanuel Rakotovahiny (chef de délégation de la mouvance Zafy qui serait actuellement en disgrâce et remplacé par Jean-Marcel Miandrisoa). 12 policiers impliqués ont été transférés à Antananarivo où ils devraient faire l'objet d'un arrêt de rigueur en attendant l'arrivée du dossier. D'autres agents de police sont encore soumis à des enquêtes à Toliara et pourront accroître l'effectif des prévenus. Les magistrats en poste à Toliara vivent dans la crainte de représailles.

Le Premier ministre tente de calmer le jeu. Face aux revendications de l'ensemble des grands commis de l'Etat et à la menace d'une grève de l'administration, Omer Beriziky propose une plateforme de dialogue : « *Concernant les revendications des hauts fonctionnaires y compris le personnel et les auxiliaires de la justice, l'Etat fait de son mieux pour trouver des solutions consensuelles. Nous estimons en effet que le dialogue et la recherche d'une solution commune sont très importants pour maîtriser la situation. J'ai décidé de mettre en place une plateforme de dialogue. La création d'une telle plateforme permettrait d'élaborer une nouvelle manière de gérer les affaires publiques tout en tenant compte du respect de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et de l'instauration d'un climat de confiance. Ainsi, protégeons ensemble la carrière des fonctionnaires pour que les poursuites et les critiques à leur endroit cessent* », a-t-il fait savoir. Il a aussi affirmé qu'il n'existe aucun problème relationnel entre lui et le président de la HAT et que leurs fonctions sont « *complémentaires* ».

23/12 – Andry Rajoelina s'en prend vigoureusement au Premier ministre pour sa gestion de l'affaire. La présidence et la primature se rejettent mutuellement la responsabilité des tergiversations dans le règlement du bras de fer entre la police et le SMM. Le président indique qu'il a repris en main le dossier après avoir donné « *carte blanche* » à Omer Beriziky et il apporte un refus catégorique à la proposition du Premier ministre de limoger les ministres de la Justice et de la Sécurité intérieure. Andry Rajoelina a en même temps réfuté la constatation du chef du gouvernement concernant les lacunes de la feuille de route qui le pénaliseraient dans son action.

La grève des Grands Corps de l'Etat, fermement condamnée par Andry Rajoelina, a été diversement suivie. Le bilan très positif affiché par le président du syndicat des administrateurs civils ne semble pas correspondre à la réalité sur le terrain. Saisissant l'occasion de la journée de solidarité avec les membres de la fédération syndicale des Grands Corps de l'Etat, le syndicat des médecins et les syndicats de fonctionnaires regroupés dans le F3M, ont remis sur le tapis leurs revendications non satisfaites portant notamment sur l'alignement des grilles indiciaires. Un leaders du SMM qui tient à garder l'anonymat affirme avoir reçu plusieurs menaces de mort.

La commission mixte d'enquête met en cause 17 policiers. 11 seront placés en garde à vue à Antananarivo. Parmi eux, des commissaires, des officiers et des inspecteurs. Les 6 policiers laissés en liberté seront convoqués à Antananarivo dans le cadre de l'enquête. Des éléments de la police ne sont pas satisfaits des circonstances du transfert de leurs collègues de Toliara à Antananarivo. 6 agents du commissariat de Toliara ont décidé de rallier la capitale pour porter secours à leurs collègues qu'ils affirment n'être aucunement impliqués dans le décès du magistrat. 24 policiers mis en cause auraient pris la fuite.

Insécurité dans la capitale : l'autodéfense s'organise. Le climat politique s'est brusquement tendu depuis l'assassinat du magistrat de Toliara. La population redoute la recrudescence des cambriolages et des braquages durant les fêtes, alors que la police et la justice sont paralysés. Dans les quartiers résidentiels, des gardiens sont désormais armés par leur employeur. La protection des biens et des personnes n'est plus assurée, s'alarme *La Gazette*. Face à une menace de paralysie de l'administration et de l'appareil judiciaire, les ministres Christine Razanamahasoa et Florent Rakotoarisoa, respectivement ministre de la Justice et de l'Intérieur, ont signé une circulaire ordonnant aux chefs de district, sous-préfets, préfets, ... de se constituer en officiers du ministère public à la place du parquet du tribunal de la première instance. Par cet arrêté, ces autorités pourront émettre des billets d'écrou pour incarcérer des prévenus qui devront être déferés devant le parquet dans un délai de 15 jours renouvelable une fois.

24/12 - La fédération des syndicats des Grands Corps de l'Etat se range derrière le Premier ministre dans la guerre ouverte à la tête de l'Exécutif. Un événement révélateur de sérieuses divergences entre Andry Rajoelina et Omer Beriziky. La grève des agents des Grands Corps de l'Etat est suspendue, dans l'attente des mesures attendues d'Andry Rajoelina, a annoncé la CSGCE, estimant que désormais la balle est dans le camp de la présidence puisque le Premier ministre s'est montré attentif à ses revendications, en proposant le limogeage des deux ministres impliqués dans l'affaire et en s'engageant à créer une plateforme de dialogue et de concertation dans le but de résoudre les problèmes politiques et sociaux qui découlent de la gouvernance de l'Etat. La prise de position de la fédération des syndicats ne surprend pas. Le chef du gouvernement avait pris soin en effet d'entretenir des relations privilégiées avec elle dès son accession au pouvoir. Le SMM maintient sa position : il exige des éclaircissements sur l'affaire de Toliara, ainsi que le départ du ministre de la Sécurité intérieure. Il maintient son ordre de grève générale. Comme preuve de leur bonne volonté, les membres du CSGE, dont le Syndicat des Magistrats de Madagascar (SMM), ont néanmoins accepté d'assurer un service minimum.

Spirale dangereuse pour la police nationale dont l'unité est menacée, écrit *La Gazette*. « *Les subalternes se considèrent comme des boucs émissaires et pointent le doigt sur les gradés qui les dénoncent. L'esprit de corps aidant, ils font bloc et se dressent face à leurs supérieurs qui veulent se défilier. Dans cette police nationale qui a connu des mutineries dévastatrices par le passé, on ne sait jusqu'où ira le déchirement* ».

26/12 - Les 11 policiers transférés à Antananarivo évitent le déferrement. Ils ont été « *mis à l'abri* » au camp de la Force d'Intervention de la Police (FIP). à Antanimora, suite à l'assemblée générale des associations des policiers qui ont procédé à l'examen de la situation. Des éléments de la police ont négocié ce transfert et obtenu gain de cause. Un haut responsable de l'Exécutif a pris contact avec la FIP peu après pour obtenir que les policiers rapatriés de Toliara soient remis immédiatement entre les mains des autorités, mais la démarche s'est heurtée à un refus. Arsène Razafindrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, s'est rendu lui-même sur place mais il est reparti sans les policiers censés être placés en garde à vue. Selon Désiré Johnson Rakotondratsima, directeur général de la Police, les prévenus ont tenté de négocier des conditions de détention plus favorables et ils ont demandé un complément d'enquête avant d'accepter d'être déferés au Parquet. De vives divergences semblent diviser les responsables du dossier, les plus radicaux s'obstinant à refuser de livrer les prévenus aux autorités. *Tribune* note « *qu'aucune explication officielle sur la situation n'a été donnée ; un comportement qui encourage les rumeurs et suppositions les plus alarmantes sur une révolte au sein de la Police. Des observateurs comparent et craignent un remake des événements de la fin de l'année 1974, quand le colonel de police, Bréchar*

Rajaonarison, menacé par un mandat d'arrêt, avait trouvé refuge au camp de la police à Antanimora ; mouvement qui avait abouti à l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava au mois de février 1975 ». Pour La Gazette, on assiste à une quasi mutinerie de la police nationale, du moins de son corps spécial, la FIP.

Le contrôleur général à la retraite Organès Rakotomihantarizaka, ex-ministre de la Sécurité intérieure de la HAT, s'est déplacé au camp FIP d'Antanimora. Il a affirmé avoir remis de l'argent pour soutenir les 11 policiers qui auraient vu leur solde suspendu alors qu'aucun jugement n'a encore été rendu à leur encontre. L'officier s'est indigné de cette mesure, soulignant qu'aucune preuve tangible n'incrimine les 11 prévenus. Il a recommandé à l'actuel responsable de la Sécurité intérieure de démissionner. *La Gazette* ironise sur le fait que l'on assiste à un face-à-face entre deux ex-FRS (Force Républicaine de Sécurité), corps impliqué dans les événements de 1974/1975 rappelés par *Tribune*.

27/12 - Les autorités policières envisagent de placer entre les mains de la Justice les 11 policiers incriminés, Et ce, malgré la réticence d'une partie de leurs collègues. Désiré Rajohnson, directeur général de la Police nationale (DGPN), a confirmé son intention, ajoutant que « *les 7 autres personnes citées dans l'affaire et qui se trouvent encore à Toliara acceptent également d'être transférées* ». Les collaborateurs du ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, ont entamé des discussions avec la famille du magistrat décédé. L'idée d'une cérémonie coutumière de réconciliation a été avancée, de même qu'un retrait de la plainte déposée contre les policiers.

Le Parquet attend les policiers. « *Nous espérons que la police sera responsable et aura la sagesse de remettre à la Justice tous ceux qu'elle pense fautifs. Surtout ceux qui pourraient être impliqués dans l'affaire de Toliara* », a déclaré Robertson Ranary Rakotonavalona, procureur général auprès de la Cour d'appel. « *Nous sommes prêts à traiter le dossier, sans esprit de vengeance* », a-t-il affirmé, ajoutant, pour rassurer l'opinion : « *Nous travaillons dans l'intérêt supérieur de la Nation et pour lutter contre la culture de l'impunité* ».

28/12 - Les autorités policières ont déferé au parquet les policiers gardés à vue au camp FIP d'Antanimora, escortés par le ministre de la Sécurité intérieure. Après audition, 5 ont été placés sous mandat de dépôt, 5 autres ont bénéficié d'une liberté provisoire et le dernier a été requalifié en témoin. Ils devront se présenter à nouveau au tribunal le 11 janvier pour la suite de l'enquête. Les prévenus devront répondre de 7 chefs d'inculpation : meurtre, coups et blessures volontaires, association de malfaiteurs, rébellion, tentative d'évasion par bris de prison, séquestration et vol d'armes. Il a fallu 6 heures au ministre de la Sécurité intérieure pour préparer le transfèrement des prévenus, après des rumeurs la nuit précédente annonçant un assaut imminent de l'armée sur le camp de la FIP. Les familles se sont interposées pour clamer l'innocence des leurs et dénoncer la non-arrestation des coupables, demeurés en liberté à Toliara alors qu'ils s'étaient engagés à accepter de rejoindre la capitale pour y être auditionnés. Les policiers transférés dans la capitale ne seraient que des boucs émissaires désignés par les gradés de Toliara. Le ministre est mis en cause pour la gestion du dossier : il lui est reproché de ne pas avoir garanti les droits des policiers mis en cause, qui n'ont pu rencontrer un avocat ni même se procurer de la nourriture. Des journalistes du *Courrier* qui assistaient au déferrement des policiers ont été menacés par un gradé de la police.

Le SMM ne cache pas son insatisfaction. « *Nous disposons d'une liste d'une trentaine de personnes soupçonnées d'être impliquées dans les événements de Toliara. Pourquoi sommes-nous restés au stade de ces 11 policiers ? Nous concluons que, dans le contexte actuel, notre sécurité n'est pas encore garantie* », réagit Andriantojo Razafindrakoto, secrétaire général du Syndicat, qui fait part malgré tout de la volonté d'apaisement des magistrats. L'un d'entre eux s'emporte cependant : « *la situation actuelle prouve un manque de volonté de faire la lumière sur l'affaire. Il s'agit seulement d'une stratégie pour garder le pouvoir* », insistant sur la nécessité du départ du ministre de la Sécurité intérieure. Un membre du SMM explique que la magistrature ne tolérera pas la culture de l'impunité, et que l'autorité militaire doit être soumise à la Justice.

Le SMM décide de poursuivre son mouvement de grève. Il exige toujours le limogeage du ministre de la Sécurité intérieure malgré le rappel à l'ordre d'Andry Rajoelina. Le service minimum ne sera pas assuré. Une nouvelle assemblée générale, convoquée le 16 janvier, déterminera la suite à donner au mouvement. Le président de la Transition avait fermement déclaré le 23 décembre qu'il allait reprendre en main la gestion du bras de fer entre le SMM et les policiers, après avoir pointé du doigt l'incapacité de son Premier ministre à solutionner le différent. Les magistrats reprochent à Andry Rajoelina d'avoir quitté le pays pour une destination inconnue et en catimini pour prendre des congés au plus fort de la crise. Le dossier devrait être soumis à la prochaine mission de la Troïka, le 9 janvier.

Pour *La Vérité*, procéder à l'arrestation des véritables coupables de ce meurtre constitue certes un impératif, mais **il faut attaquer le mal à la racine, c'est-à-dire mettre fin à la corruption généralisée qui mine les deux institutions que sont la Police et la Magistrature** et qui se retournent contre elles comme un boomerang. La gangrène gagne toutes les institutions, même si ces deux Corps sont à juste raison les plus décriées. C'est une nouvelle crise dans la crise, qui risque de faire des ravages encore plus profonds que ceux que provoque la crise

politique. « Ce problème de corruption, parvenu à un summum, conduit le pays vers la descente aux enfers », conclut-il.

Commentaire de L'Express : « Faute d'avoir arrêté les coupables au moment du drame, le ministre de la Sécurité intérieure a dû trouver une parade pour sauver sa peau et sa place, toute fraîche. Il a procédé à l'arrestation « au hasard » de 11 personnes tirées dans un rassemblement. Des innocents ont été pris dans le lot, des coupables épargnés. Ce qui a provoqué un double mécontentement au sein même de la police. La colère est montée d'un cran quand 5 suspects ont été mis en détention préventive par le Parquet pour désamorcer la grève des magistrats dont les conséquences, autant pour le public que pour eux-mêmes commencent à être désastreuses ». Et de constater que cette affaire tombe bien mal pour « la HAT qui veut se donner une image d'État de droit et de justice. Un numéro d'autant plus difficile qu'il faut aussi jongler avec les susceptibilités ethniques que peut générer toute décision dans un sens ou dans l'autre ».

29/12 - La famille de Michel Rehavana s'insurge contre le traitement du dossier et dénonce un « crime d'Etat ». Elle se dit « éccœurée » par la politisation de l'affaire et accuse les politiciens d'utiliser la mort du magistrat pour « avoir une place ». La famille réfute la tenue du rite de réconciliation qui a été annoncé et qui a visiblement pour objectif de lui faire retirer sa plainte. « Nous ne pouvons pas marchander avec qui que ce soit. La Justice doit encore arrêter ceux qui sont en cavale et, pourquoi pas, libérer ceux qui sont prouvés comme étant innocents », affirme le frère de la victime. La famille a l'intention de saisir le Conseil d'Etat pour fautes administratives, notamment l'inaction de la FIP durant les événements.

30/12 - 6 nouveaux responsables de police ont été nommés officiellement à Toliara en remplacement des officiers limogés ou suspendus, « conformément aux instructions données par le président de la Transition ». Cette réorganisation semble envoyer un signal fort en direction des parties concernées. Désiré Rakotondratsima, directeur général de la police nationale, a affirmé que la convocation d'agents ou d'autres responsables de la police « dépendrait du juge d'instruction ». La police n'exclut donc plus l'éventualité de déférer à la Justice les policiers demeurés en liberté à Toliara.

► Médias

01/12 - Procès à nouveau reporté pour Radio Fahazavana. Pour la 3^{ème} fois, le jugement, qui devait être rendu le 30/11, a été renvoyé au 24 janvier 2012. Selon le tribunal, il manque encore des pièces importantes.

14/12 - Le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, annonce des mesures contre le non-respect des dispositions régissant la presse. « Nous passons, à partir de maintenant, à l'application des lois en vigueur pour sanctionner les irrégularités. Sinon, aucun Etat de droit ne sera mis en place », menace-t-il. Parmi les infractions dénoncées : la diffusion d'articles et images portant atteinte à la moralité publique, la propagation de fausses nouvelles et la diffamation de collègues. Le ministre s'engage à pratiquer la concertation avant de prononcer des sanctions. S'agissant des radios qui ont été fermées, le ministre fait la distinction entre celles qui l'ont été par décision judiciaire et celles qui ont été fermées pour motif d'« assainissement ». « Au nom du parallélisme de forme, il appartiendra à la Justice de rouvrir les stations qu'elle a fermées. Deux stations figurent dans cette première catégorie. 52 autres ont aussi fait l'objet de mesure de suspension, afin qu'elles puissent régler leur situation », a-t-il confié. Harry Laurent Rahajason a tenu à préciser que cette initiative a été prise afin de professionnaliser le domaine et non par antipathie envers quelque organe de presse que ce soit. Parmi ceux qui se sentent plus particulièrement visés, les journalistes de la radio Free FM. Cette station critique régulièrement la gouvernance du régime de transition. Lalatiana Rakotondrazafy et Fidèle Razara Pierre parlent de menace de fermeture de la station et de brouillage de fréquence.

Le site Madonline explique qu'une « Commission de l'éthique » ad hoc a été mise en place « pour recadrer les journalistes malgaches ». « On y retrouve les patrons de presse qui paient des salaires de misère et encouragent la pratique de l'enveloppe, un représentant des annonceurs à qui le ministre a accordé exceptionnellement une carte de presse après avoir refusé d'en donner aux cyber-journalistes responsables de la non-reconnaissance de la HAT par la communauté internationale, des journalistes doyens qui vivent à une autre époque, et enfin des représentants de l'administration. Cette fausse commission sera un autre prédateur de la liberté de la presse à Madagascar », écrit-il.

23/12 - La délégation de l'OIF met en garde le régime par rapport à son impatience à régler le fonctionnement des médias. Elle déclare que « partout dans le monde, l'élaboration de nouvelle loi ou de nouveaux textes réglementaires régissant le métier de journaliste n'est pas opportune pendant une période transitoire. Il faut laisser cette mission aux institutions compétentes mises en place après les élections », recommande-t-elle.

24/12 - La presse est subversive, selon l'Armée. Après le ministère de la Communication qui a haussé le ton et averti la presse qu'après les campagnes de sensibilisation et d'apprentissage du métier qu'il lui a dispensé, elle pourrait s'attendre dorénavant à des sanctions, c'est maintenant la Grande muette qui se manifeste et menace. Le

service Communication de l'Armée a diffusé une déclaration de mise en garde à l'intention des médias. Il estime que leurs « *affirmations gratuites sans aucun fondement* » sont diffamatoires et portent atteinte à l'honneur des militaires et à l'ordre public. L'Armée se dit prête à prendre des dispositions légales contre les organes de presse qui, d'après elle, enfreignent la loi. La presse constate que ces menaces surviennent au lendemain des critiques des médias contre les décisions de promotions massives d'officiers. Le quotidien *Les Nouvelles* qualifie ce communiqué de « *terrorisme psychologique à l'endroit de la presse* ».

26/12 - Sarah Georget Rabeharisoa, présidente du parti Vert et du Groupe des Forces Centristes (GFC) proteste contre le maintien de la fermeture de sa radio Fototra. Cette station avait reçu une autorisation officielle d'émettre et était en phase d'essai technique lorsqu'elle a été soudainement fermée en septembre 2010, dans le cadre d'une mesure d'assainissement de l'espace audio-visuel. En fait, pour *La Gazette*, dans la perspective du référendum de novembre 2010, les stations radio « *mal pensantes* » ont été fermées et seules les stations « *neutres* » ou favorables au régime ont été autorisées à émettre. Sont demeurées interdites toutes les radios appartenant à Marc Ravalomanana (*MBS* et *Radio Mada*), et celle relevant de l'Eglise FJKM, *Radio Fahazavana*. Le ministère de la Communication n'a pas donné suite à la demande de Sarah Georget Rabeharisoa. En fait, ayant déjà laissé entendre qu'elle serait candidate à la prochaine présidentielle et ayant récemment démissionné du CST, le quotidien estime qu'il serait étonnant qu'elle puisse obtenir gain de cause.... Le journal poursuit : « *Comme sous les précédents régimes, les stations officielles RNM et TVM sont intensément utilisées pour faire la propagande d'Andry Rajoelina, probablement en vue de la prochaine présidentielle. Il n'y a qu'à suivre ces chaînes publiques pour se rendre compte que le changement prôné n'est qu'un vain mot sous ce régime. Les chefs de l'opposition y sont bannis, par contre, grâce à des cérémonies judicieusement étalées dans le temps [...] Andry Rajoelina y apparaît presque en permanence. Si ce n'est pas lui d'ailleurs, c'est son épouse qui occupe l'espace sur ces chaînes financées avec l'argent public* ».

28/12 - « Rumeurs et fausses nouvelles » : le ministre Harry Rahajason met à nouveau les médias en garde. Dans une communication transmise aux rédactions, il note que « *ces derniers temps, une certaine presse se plaît à diffuser de fausses nouvelles, voir de simples rumeurs qui, non seulement, ont induit l'opinion publique en erreur mais aussi et surtout, ont généré des polémiques futiles, sources de troubles à l'ordre public. Ceci, alors que tous les acteurs de la presse nationale savent pertinemment que procéder aux recoupements des faits constitue la condition sine qua non et le principe de base et élémentaire pour une presse libre, indépendante et crédible* ». A titre d'exemple, Harry Rahajason cite des écrits rapportés par certains journaux. Des écrits qui constituent « *une faute lourde dans l'exercice du métier, prévue et réprimée par les textes en vigueur* ». Le ministre rappelle que « *tous les acteurs de la presse devraient se rendre compte que, par le fait d'une minorité en leur sein, l'image et la crédibilité de l'ensemble de la profession sont actuellement écornées. De ce fait, il est grand temps que tous ces faits délictuels cessent* ». Et de conclure : « *Quoi qu'il en soit, les textes en vigueur donnent droit à toutes les institutions et personnes (physiques et morales) incriminées abusivement par cette catégorie de presse, d'agir pour préserver leurs droits et intérêts* ». Dans le collimateur, des articles parus dans *Le Courrier*, *La Vérité*, *Ma-Laza* et sur le site *Tananews* concernant notamment la suspension de solde des policiers arrêtés.

30/12 - Le directeur de publication du *Courrier de Madagascar*, Franck Ramarosaona interpellé par la gendarmerie pour « délit de presse ». Il a dû fournir des explications concernant des articles qui ont été récemment publiés dans son journal. L'audition a duré plusieurs heures. Le dossier a été classé. La directrice de publication de la chaîne *TV-Plus* a reçu pour sa part une lettre de mise en demeure du ministre de la Communication pour avoir critiqué le départ du couple Rajoelina en catimini pour passer la fête de Noël à Maurice. Elle attire l'attention d'Andry Rajoelina sur « *les mesures et excès de ses proches* ». Pour *La Gazette*, le pouvoir, panique devant les événements relatés par la presse. Le ministère a tenté d'apaiser les esprits en publiant un communiqué justifiant sa position par rapport aux affaires récentes mettant en cause la liberté de la presse. La présidence a de son côté expliqué que le séjour de la famille Rajoelina à Maurice avait été intégralement réglé sur ses fonds propres.

► Droits des femmes

06/12 - Balise contre les violences envers les femmes. « *Madagascar a signé la résolution 1325 des Nations Unies depuis 10 ans, sans l'avoir appliquée. Et ce sont les femmes qui subissent de plein fouet la crise actuelle, faute d'application de cette résolution* », déplore Annick Rasolonjatovo, vice-présidente du Réseau des femmes malgaches, artisanes de la paix, (REFMAP). Cette dernière vise ainsi à prévenir les violences sexuelles et sexistes dans les conflits, protéger les femmes et fillettes, assurer leur participation égalitaire dans le règlement des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité. Faute de plan d'action de cette résolution, « *les femmes ont été les plus touchées par la fermeture des entreprises franches durant la crise de 2009. Elles deviennent alors de plus en plus vulnérables* ».

12/12 – Violences envers les femmes et les enfants : selon les estimations de l'ONG « *Trano Aro Zo* », œuvrant dans le domaine du respect des droits humains, les violences envers les femmes et les enfants

font de Madagascar une « zone rouge ». D'après les statistiques fournies par d'Andriamady Hantanirina, juriste superviseur auprès de cette ONG, sur les 11 premiers mois de 2011, 1.479 plaintes ont été enregistrés, dont 92% émanent de femmes. La majorité concerne des violences conjugales, des conflits familiaux et le versement des pensions alimentaires. L'ONG s'efforce de régler à l'amiable certains conflits conjugaux et délivre des conseils juridiques. Elle travaille en relation étroite avec la police des mœurs, le ministère de la Justice ainsi qu'avec le PNUD qui est son partenaire financier.

► Gouvernance

01/12 - L'état indifférent aux catastrophes naturelles. De 2009 à 2011, le « *views from the frontline* » qui mesure les progrès accomplis par pays dans la mise en œuvre des actions de réduction des risques et catastrophes (RRC) révèle que le score qu'a obtenu la Grande Ile reste en dessous de la moyenne. Il n'y a pas de progrès concret. Le directeur de Care International Madagascar incite à la participation de tous dans l'atteinte de l'objectif du cadre de Hyogo qui est de réduire de moitié les pertes dues aux catastrophes d'ici 2015. Il admet que des efforts ont été accomplis pour la gouvernance du RRC mais il déplore l'absence d'un crédit spécifique dans la loi de Finances et le manque d'implication des partenaires techniques et financiers. Il est reproché à l'Etat de n'agir qu'en cas d'urgence et de ne pas prendre de mesures préventives. Il est rappelé que Madagascar figure dans la liste des pays les plus menacés par des catastrophes naturelles et que cette situation risque d'empirer encore avec le changement climatique.

02/12 - Petit recul de la corruption : Madagascar a progressé dans le classement international 2011 de Transparency International (TI) mais les secteurs les plus corrompus n'ont pas évolué. « *Sur 183 pays classés cette année, la Grande Ile occupe la 100^{ème} place. L'année dernière, elle était 123^{ème} sur 178 pays classés* », a annoncé Dominique Rakotomalala, président de TI à Madagascar. Ce classement ne reflète pourtant pas la réalité à Madagascar. « *Les 2/3 des pays classés cette année n'ont pas obtenu la moyenne. Madagascar, avec une note de 3 sur 10, ne connaît pas d'avancée significative, même si en 2010 elle était notée 2,6* », précise le président de TI. Les services publics les plus corrompus ne connaissent pas d'amélioration. « *Les plaintes reçues au Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) concernent les services offerts par les tribunaux, les domaines et la topographie, ainsi que la police des routes* » relate le coordonnateur du CAJAC. Le BIANCO maintient aussi sa liste des services publics les plus corrompus, qui correspond à celle du CAJAC, avec en plus les collectivités territoriales décentralisées. L'objectif du BIANCO est de porter la note de Madagascar à 5 sur 10, déclare son directeur.

07/12 - BIANCO : Omer Beriziky déclare son patrimoine. « *J'ai fait cette déclaration pour éviter les suspicions à mon égard dans le futur* », a-t-il indiqué après s'être acquitté des formalités. Le chef du gouvernement souhaite envoyer un signal fort en matière de lutte contre la corruption. « *Quelquefois, ce sont les dirigeants qui donne le mauvais exemple en la matière. Il faut qu'ils donnent le bon exemple auprès de la population* », soutient-il. Omer Beriziky, qui signe au passage un « *Manifeste d'intégrité* » proposé par le BIANCO aux gouvernants, est plus prudent pour évoquer le cas de son gouvernement. « *Il est difficile de donner un ordre [aux ministres de déclarer leur patrimoine]. Mais comme je l'avais dit lors de ma nomination, il est de ma responsabilité de dire que c'est un devoir pour tous ceux qui servent le pays* », a-t-il affirmé. Le chef du gouvernement s'est également gardé de dévoiler les dispositions qu'il compte prendre en vue d'autres actions concrètes contre la corruption. *L'Express* écrit : « *Un geste louable, un modèle que ses prédécesseurs n'ont pas su montrer, bien que cette formalité soit obligatoire. On espère qu'il ne deviendra pas milliardaire à la fin de la transition, qu'il sera l'exception qui ne confirmera pas la règle et qu'il se soumettra au même exercice dans un peu plus d'un an avant de quitter la primature. Car on peut arriver à Mahazoarivo sans chemise ni pantalon, mais on peut en repartir avec un Hummer et des 4x4 de l'UNICEF* ».

ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENT

► Coopération

Eric Wong, attaché d'affaires des Etats-Unis, veut plus d'étudiants malgaches aux USA. Son objectif est de faire former aux Etats-Unis la nouvelle élite malgache des 50 prochaines années. Eric Wong a dressé, selon la LOI, un bilan mitigé de la coopération universitaire entre les deux pays. Sur 500 postulants à des études universitaires aux USA, seuls 5 sont parvenus à franchir les épreuves de sélection. L'ambassade compte inciter les diplômés sortant à s'intéresser à la poursuite de leurs études outre-Atlantique. Une attitude offensive qui tranche avec celle de la France, avant tout préoccupée par les risques de voir les étudiants étrangers de rester dans le pays d'accueil sans autorisation de travail.

02/12 – La France fait don de 800.000 euros pour soutenir la gouvernance, l'éducation et la santé. Des signes de reconnaissance commencent à être perceptibles. La France ouvre la voie. La convention de don, d'une durée de 3 ans, entre dans le cadre du programme du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), et porte sur le développement de la capacité parlementaire et l'appui à l'évaluation et au contrôle de la dépense publique. Les sommes versées seront également réparties sur les ministères de l'Education nationale et de la Santé. *Tribune* note que la France est demeurée active dans les domaines du social pendant toute la période de Transition. « Elle a été le premier pays à reconnaître le gouvernement Beriziky, et le manifeste à nouveau par cette convention, la première prévoyant des engagements nouveaux qui soient officiellement signés de gouvernement à gouvernement depuis 2009 ». Cette enveloppe financière, bien qu'assez minime, revêt un symbole marquant pour les observateurs. C'est la première fois qu'un ambassadeur signe un document officiel avec un Premier ministre de la Transition. Jusqu'ici les diplomates prenaient la précaution de ne traiter qu'avec les ministres des Affaires étrangères. Le nouvel ambassadeur suisse doit également présenter ses lettres de créance à Andry Rajoelina, une première dans les annales de la Transition.

06/12 - La France va accorder 10 millions d'euros de dons à Madagascar, aux termes de deux accords signés à Paris dans le cadre de la « visite de travail » d'Andry Rajoelina, selon le ministère français des Affaires étrangères. L'une de ces conventions, conclue avec l'AFD, concerne l'amélioration des conditions de vie des quartiers défavorisés d'Antananarivo (projets HIMO). L'autre consiste en une assistance technique à divers organismes publics malgaches. Entre 2003 et 2010, le volume total des engagements du groupe AFD à Madagascar s'est élevé à 244 millions d'euros, plaçant ainsi la France au premier rang des bailleurs bilatéraux du pays.

14/12 – Ambassade des Etats-Unis : « Toute spéculation sur une assistance supplémentaire est prématurée ». Elle dément les commentaires faits dans la presse par des membres de la HAT, suggérant que les USA entendraient augmenter leur assistance. « Le réexamen de la reprise des programmes d'assistance non-humanitaire et autres n'aura lieu qu'après constat de la mise en place d'un gouvernement légitime, élu démocratiquement et qui respecte les droits de l'homme et l'Etat de droit » affirme l'ambassade, qui souligne que les États-Unis constituent toujours le plus important bailleur bilatéral de Madagascar et qu'ils ont augmenté leur aide humanitaire depuis 2009 en dépit de la crise politique. Les Etats-Unis « maintiennent leur engagement à soutenir la SADC pour trouver une solution politique que la majorité des principales parties prenantes Malagasy et la communauté internationale, dans son ensemble, peuvent soutenir ».

20/12 – Le ministère de la Santé lance un appel de détresse aux bailleurs de fonds. « Nous sommes désemparés devant l'immensité des travaux. Nous lançons ainsi, un appel aux partenaires, pour la mobilisation des ressources », déclare le directeur général du ministère. Même si l'UNICEF, le FNUAP, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) et l'USAID ont assuré le recrutement de personnels médicaux pour rouvrir des centres de santé de base dans les zones reculées, appuyer la vaccination des enfants, acheter des ambulances ou donner des kits d'accouchement, le ministère de la Santé n'arrive pas à boucler ses projets. « Ce manque de ressources expliquerait ainsi le gap de 90% dans le financement des activités prioritaires vers la moitié de l'année. Cette situation contraint le ministère à repousser certaines activités en 2012 », remarque une représentante de l'UE. « Le budget du ministère ne cesse de diminuer depuis 2008. Le travail est pourtant immense, face à cette rareté des ressources », argumente le directeur général. Cette quête de financement ne servira qu'à répondre à l'urgence de réduire le taux de mortalité des femmes et des enfants et à ré-ouvrir des centres de santé de base qui ont dû être fermés en raison de l'insuffisance de personnel à la disposition du ministère. La représentante de l'OMS, porte-parole des bailleurs de fonds, a fait montre de prudence : « Nous sommes prêts à apporter notre soutien, même auprès du Président de la HAT et auprès du Parlement, pour aider le secteur de la santé à Madagascar. Mais malgré cette volonté, la balle est dans le camp des politiciens, pour la mise en œuvre de la feuille de route, une condition sine qua non pour concrétiser notre volonté actuelle », prévient-elle.

21/12 - Le chargé d'affaires américain estime insuffisant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route et pointe du doigt les manquements au respect des droits de l'homme²⁰. Eric Wong déclare attendre des changements dans ce domaine pour pouvoir envisager la reprise des relations diplomatiques entre Madagascar et les Etats Unis. Les progrès conditionnent également la reprise de l'Agoa. « Il y a huit principaux critères à l'adhésion au programme. Ce sont des critères techniques et économiques, mais l'un des plus importants concerne les droits de l'homme. Pour Madagascar, le gouvernement américain établit un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et nous avons identifié des problèmes dans ce domaine comme la traite de personnes, la libération des détenus politiques, la nécessaire restauration de la liberté de la presse... », précise-t-

²⁰ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/55/87/448497/71222192.pdf>

il. Répondant à une question relative à l'existence de prisonniers politiques, le chargé d'affaires déclare : « *Je pense que des ONG internationales comme Amnesty International, Human Right Watch établissent des rapports selon lesquels il y a des individus incarcérés, sans procès, depuis 2009. Et ça, c'est une régression* ». Les progrès attendus seront appréciés par les Etats-Unis à partir de ses propres critères : « *Je crois que ce qui préoccupe surtout Washington, ce sont les questions relatives aux droits de l'homme et celles liées à l'absence de l'espace politique ainsi qu'à la gouvernance économique du pays* ». Concernant la composition du gouvernement Beriziky, les Etats-Unis auraient souhaité un changement plus profond : le chargé d'affaires note que « *le quart des 35 membres du gouvernement ont fait partie de l'ancien gouvernement. [...] Nous sommes aussi préoccupés par la reconduction des ministres soupçonnés d'implication dans des affaires de corruption* ». Le dossier « *bois de rose* » est pris très au sérieux par Washington et le gouvernement malgache devra se conformer aux conventions internationales qui régissent le commerce des bois précieux. La réception d'Andry Rajoelina à l'Élysée a « *surpris* » les américains.

► Permis miniers, exploitation pétrolière

02/12 - Transparence dans l'industrie extractive : la candidature de Madagascar est suspendue. Cette décision a été prise par le board de l'EITI le 25 octobre dernier. Le secrétaire exécutif d'EITI Madagascar, Judicaël Tahiny, a précisé : « *Le board a décidé de ne pas examiner le rapport de validation de Madagascar. Il attendra la reconnaissance internationale du régime en place. La candidature de Madagascar au processus de conformité à l'EITI est donc suspendue. Il faut souligner que le pays n'est pas radié* ». La suspension permet encore de disposer du financement pour la mise en œuvre du processus. En 2012, donc, un nouveau rapport de réconciliation est programmé. Il s'agit de confronter les impôts, les taxes et redevances versés par les compagnies pétrolières et minières aux recettes correspondantes et effectivement perçues par l'Etat. Toutes les compagnies de l'industrie extractive devront alimenter ce rapport. 15 compagnies pétrolières et minières sur les 30 sont concernées, selon le seuil de matérialité défini par le Comité national EITI qui l'a fixé à 100.000 dollars. 10 sur les 15 compagnies veulent adhérer au processus. L'Etat dispose de moyens de pression pour exiger des 5 autres qu'elles rallient la démarche. 3 ont déjà adhéré (QMM-Taolagnaro, Kraoma et Sheritt-Ambatovy).

05/12 - Wisco obtient son permis environnemental. Son attribution avait été suspendue dans l'attente de la formation du gouvernement d'union. La société minière exploitant le gisement de fer de Soalala va pouvoir procéder à l'étranger à l'évaluation des carottes obtenues dans le cadre de sa campagne de forage. En fonction des résultats, la décision d'investissement devrait être prise en 2012 et les travaux débuter en 2013. Ils comporteront notamment la construction d'une centrale électrique, d'une infrastructure portuaire et d'une usine de raffinerie. La compagnie projette de travailler sur 3 sites. Elle a déjà versé 100 millions de dollars à l'État à titre de bonus de signature. Un montant déterminé dans le cadre de l'appel d'offres, d'après les propos d'une source proche du dossier.

06/12 - Une équipe du ministère des Mines se rend à Manakara pour inspecter les activités de la compagnie chinoise Mainlang, suspectée d'exploiter sans permis environnemental. Selon la loi, la possession de ce dernier est obligatoire avant d'entamer des travaux. Si l'infraction est confirmée, le site pourrait être fermé mais la compagnie se serait préparée à cette inspection ministérielle et aurait eu le temps de réparer certains dégâts environnementaux. Patrick Razakariasy, un Tangalamena [*notable traditionnel*] de la région Atsinanana, a lancé un appel à la mobilisation de toutes les ethnies de la Grande Ile pour exiger l'arrêt définitif des activités de la société, accusée d'exploitation illicite sur de vastes superficies et de non-respect des us et coutumes par les personnels chinois qui interviennent sans aucune concertation avec la population. La compagnie se serait exécutée à Fénéry Est, abandonnant l'exploitation illégale d'un gisement d'ilménite et de zircon. L'Office National de l'Environnement (ONE) est particulièrement vigilant car les permis de recherche portent sur 26.000 carrés miniers qui s'étendent de Vatomaniry à Farafangana, soit sur près de 400 km de côtes. Selon *La Gazette*, la société chinoise a pour actionnaire un jeune milliardaire malgache proche du régime. La recherche de minerais sur la côte est de l'île de Madagascar suscite de nombreuses inquiétudes, note *RFI*. Pour l'heure, on ignore si la compagnie va évoluer dans le cadre de la Loi sur les grands investissements miniers (LGIM) ou non.

14/12 - Le collectif Tany adresse une lettre ouverte à Andry Rajoelina²¹. Depuis sa création le 29 décembre 2008, en vue de « *défendre les terres malgaches en collaboration avec les populations et organisations à Madagascar* », le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches (Tany), a demandé aux autorités de faire preuve de transparence sur tous les dossiers relatifs aux terres. Le Collectif a réitéré cette revendication dans la pétition « *Halte aux expulsions des familles malgaches et à l'accaparement des terres à Madagascar* » qui a été envoyée aux autorités et aux médias malgaches le 12 septembre 2011. Une prise de position qui contredit la récente déclaration de la vice-Primature chargée du Développement et de l'Aménagement du territoire, ainsi que du

²¹ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/27/89/448497/71015282.pdf>

directeur général des Services fonciers, qui se déclarent intransigeants quant à l'obligation pour les investisseurs de se plier aux procédures légales²².

24/12 - Mainland risque des sanctions. La compagnie pourrait être contrainte de procéder à des dédommagement. Mais les destructions environnementales reprochées restent encore à prouver. La ministre des Mines, Daniella Randriafeno, a déclaré que les Chinois pourront être sanctionnés si les faits sont justifiés. Au minimum, ils seront contraints de réparer les destructions environnementales commises. « *Une enquête menée conjointement par l'Office National de l'Environnement (ONE) et mon département est en cours pour tirer la situation au clair. En attendant, nous avons suspendu toutes les activités de Mainland à Manakara* », souligne la ministre, qui annonce que le suivi et l'accompagnement des projets d'exploration et d'exploitation minières font partie des priorités de son département. La remise en ordre de la filière or figure parmi ses priorités.

20/12 - Le Collectif Tany déclare suivre attentivement les manifestations et protestations des populations contre les projets d'exploitation de l'ilménite et du zircon sur la côte Est^{23 24} Il exprime son soutien aux populations et aux organisations de la société civile qui s'opposent à ce projet, s'inquiète pour les risques pour la santé publique et l'environnement en raison de la présence d'éléments radioactifs, il proteste contre la profanation des tombeaux et l'expulsion des paysans et familles qui vivaient sur les terres accaparées par la société chinoise Mainland Mining. Tany demande aux autorités de procéder à une révision de l'ensemble des textes et procédures de la législation minière et réclame une décision ferme sur un arrêt des activités de recherche d'ilménite et de zircon jusqu'à la révision des lois sur les exploitations minières. Il réitère la demande de transparence sur le détail des projets miniers pour que les populations concernées donnent leur avis et pour que tous les citoyens puissent s'exprimer sur l'impact attendu de ces projets sur le développement du pays.

28/12 - La société civile de Manakara revient sur les motifs de son refus de voir la société Mainland Mining poursuivre l'exploitation de l'ilménite dans cette région de la côte Est de Madagascar²⁵. Elle y voit un danger pour les générations futures et le non-respect des droits humains fondamentaux des habitants. Il est reproché aux exploitants Chinois de se comporter comme en terrain conquis et de n'embaucher que de la main d'œuvre non qualifiée. La société civile doute que ce projet puisse contribuer au développement de la région. Elle rappelle au président de la HAT qu'il s'est engagé à gérer les ressources minières de Madagascar de manière transparente. La population doit être consultée avant toute prise de décision qui conditionne son devenir.

10/12 - La fièvre du métal jaune gagne du terrain. Des régions comme le Bongolava ou le Melaky voient émerger de nouveaux gisements. La fièvre du commerce parallèle gagne, en toute impunité, les artères de la capitale. Lorsque l'Etat intervient, c'est au mieux pour assurer un minimum de sécurité sur la zone, en proie à des bandes armées et non pour organiser et encore moins formaliser la filière, déplore *La Gazette*.

16/12 - Le trafic d'or aux mains de Karana. Selon *Ma-Laza*, ce sont des collecteurs Karana qui raflent actuellement la mise sur le marché de l'or explicite et implicite. 8 ressortissants indo-pakistanaïens, qualifiés de « *gros bonnets* », collecteraient illicitement à eux seuls près de 270 kg d'or par semaine. 5 autres petits opérateurs Karana, disposant de capacités de convoyages allant de 18 à 20 kg par semaine, sont également cités. Ils travaillent avec des intermédiaires malgaches qui collectent l'or auprès des petits exploitants de zones enclavées. Plus de 40 grosses entreprises commerciales indo-pakistanaïennes seraient directement impliquées.

15/12 - Iles Barren : l'exploitation de phosphorite en stand-by. Après plusieurs mois de silence, les dirigeants de la société Guanomad ont relancé auprès du ministère de l'Environnement le processus en vue de l'obtention de son permis environnemental. Ils n'ont pas obtenu gain de cause et les activités d'extraction de phosphorite restent suspendues. En attendant une décision favorable, les responsables demandent l'exploitation d'un stock de 400 tonnes déposé à l'air libre suite à des travaux menés par une société sud-africaine en 2004.

Une firme du sous-continent indien, Titan Ressources, s'est lancée dans la prospection de terres rares dans le sud du pays. *La LOI* indique que la firme, gérée par un Malgache, est une filiale d'une société basée aux Emirats. Elle est représentée à Madagascar par un Indien.

²² Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/29/54/448497/71014009.pdf>

²³ Collectif pour la défense des terres malgaches – TANY : patrimoinemalgache@gmail.com - <http://terresmalgaches.info> - <http://www.facebook.com/TANYterresmalgaches> -

²⁴ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/14/13/448497/71278783.pdf>

²⁵ Cf. Blog Justmad - Lettre ouverte de la société civile de Manakara - <http://storage.canalblog.com/00/55/448497/71388312.pdf>

20/12 - Un groupe allemand découvre un gisement de terres rares. Le groupe Tantalus Rare Earth, spécialisé dans l'exploration de terres rares, des métaux hautement stratégiques, annonce la découverte d'importantes ressources sur la concession qu'il détient à Madagascar dans la région d'Ampasindava (nord-ouest). Selon les premières analyses réalisées après des forages exploratoires, Tantalus pense avoir découvert 130 millions de tonnes d'argile latéritique contenant des oxydes de terres rares à une concentration de 0,08%. « *Il y a des indications encourageantes selon lesquelles ces matières minérales présentent des similitudes* » avec celles exploitées en Chine, qui produit 95% des terres rares dans le monde, ajoute-t-il. En particulier, parmi les métaux contenus dans le gisement de Madagascar, 20% semblent être des terres rares lourdes, les plus recherchées et les plus difficiles à produire. La zone de la concession de 300 km² comporte plusieurs villages et 20 km² de forêt primaire. Selon la société, la demande mondiale pour les terres rares va quasiment doubler d'ici 2015, à 125.000 tonnes par an. Elle est en discussions avec le Chinois China Non-Ferrous Metals, l'un des principaux producteurs de terres rares, pour constituer une entreprise conjointe qui l'aiderait à exploiter le gisement.

24/12 - L'OMNIS conteste la décision du Premier ministre concernant sa tutelle. La décision de division de certains ministères pour permettre à tous les signataires de la feuille de route d'avoir un poste, créé des problèmes mettant en cause la légitimité des décisions du Premier ministre. Tel est le cas de l'Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS). Rattaché au ministère des Mines et des hydrocarbures, Omer Beriziky a décidé de le mettre sous la tutelle de celui des Hydrocarbures. Or la direction de l'Office n'accepte la tutelle d'aucun de ces deux ministères, elle demande à être rattachée directement à la Présidence. Le directeur général met en avant le caractère hautement stratégique du secteur du pétrole et de l'uranium.

27/12 - Bloc pétrolier détenu par Varun : vente d'actions à la Compagnie chinoise Qing Da Oilfield. Basé à Mumbai, le groupe Varun a déclaré avoir cédé 51% de ses actions détenues dans son bloc on-shore à la Compagnie chinoise pour 150 millions de dollars. Les blocs de pétrole on-shore de Varun comprennent Besalampy, Barevo et les zones Tambohorano dans le bassin de Morondava, répartis sur une superficie d'environ 6.884 km². Qing Da est une filiale de China National Petroleum Corporation (CNPC), un des majors dans le secteur du pétrole amont et qui est présent dans plus de 70 pays.

► Trafics de bois précieux et d'espèces protégées

01/12 - Saisie d'un lot de 100 pièces de bois de rose à Mahajanga. Le chef-lieu de région serait le point de départ de cargaisons douteuses vers le nord-ouest (Ambilobe) ou le nord (Antsiranana). Les pièces de bois ont été découvertes dans les entrepôts d'une usine désaffectée.

08/12 - Impunité pour les trafics de tortues protégées. L'Alliance Voary Gasy exprime son étonnement que certaines personnes accusées d'être impliquées dans l'affaire d'exportation illicite de tortues protégées en juillet dernier aient pu bénéficier d'une liberté provisoire.

09/12 - Le nouveau ministre de l'Environnement et des forêts se donne 3 mois pour la remise à plat du dossier « bois de rose ». « *Je vais d'abord écouter les propositions de toutes les parties concernées y compris celles des opérateurs de bois de rose qui, je pense, pourront avoir quelques bonnes idées sur la situation actuelle mais également sur la manière de gérer cette richesse à l'avenir. Je prendrai donc ma décision pour régler définitivement les questions sur les bois saisis vers le mois de février* », déclare Joseph Randriamiarisoa. Le ministre issu de la mouvance Zafy s'est entouré d'hommes d'expériences et il entend s'appuyer sur les ressources humaines de son ministère, sans faire appel à nouveau à une « *Task force* » qui n'a pas fait la preuve de son efficacité.

13/12 - Trois camions de bois de rose saisis à Vohémar. La cargaison était dissimulée sous des sacs de riz. Le convoi était accompagné de 2 pick-up 4x4. Après 6 mois de black-out, le trafic de bois de rose est de nouveau à la une de l'actualité dans la région Sava.

21/12 - Les États-Unis demandent la transparence dans le système de mise en vente du bois de rose et incitent à la poursuite des trafiquants. « *Après que les rondins aient été inventoriés et certifiés selon les meilleures pratiques internationales, ils devraient être mis à la disposition d'un marché ouvert, mais uniquement à travers un processus transparent* », prévient l'ambassade dans un communiqué. Ce processus devrait garantir que « *les recettes des dites ventes soient utilisées au profit des populations les plus vulnérables et pour aider à protéger ce qui reste de la biodiversité du pays* ». Les États-Unis renforcent ainsi ce qu'a déclaré le président de la Transition en juillet. Une décision qui avait provoqué la colère des opérateurs, contraints d'inventorier et de déclarer leurs stocks. Le nouveau gouvernement a donné l'impression qu'il relâchait la pression, ce qui pourrait expliquer la mise au point américaine. « *Les Etats-Unis louent les efforts dirigés par la Banque mondiale et soutenus par des membres de la communauté internationale, visant à s'assurer que le régime de fait institué des mesures légales, transparentes et compréhensives pour aborder sans attendre le problème constant du trafic illégal d'arbres protégés à Madagascar* », communique toujours l'ambassade.

► Monde des affaires

Mamy Ravatomanga, un patron qui profite de sa proximité avec Andry Rajoelina. La *LOI* révèle que les activités du groupe Sodiad dont il est le PDG connaissent un véritable boom. Le groupe a mis un pied dans le secteur aéronautique privé alors qu'il est administrateur d'Air Madagascar. Via une société enregistrée à Maurice, il a racheté la Compagnie Océan Airways (TOA) créée en 2002 par un indien. Déjà propriétaire du quotidien *La Vérité* et du site *Sobika*, il est un important actionnaire de Madarail et détient une grosse participation dans une société de location de voitures. Il s'intéresse aussi au tourisme haut de gamme. Via ses nombreuses sociétés, il dispose de contrats d'approvisionnement et de services avec le gouvernement (dont une clinique privée, la polyclinique d'Ilafy, qui reçoit les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires).

05/12 - Redémarrage du groupe Tiko ? Heriniaina Razafimahefa, ancien directeur général de Tiko, nommé au CST. Ce technicien, proche de Marc Ravalomanana, pourrait avoir en projet, avec Tojo, le fils cadet de l'ancien président, de redémarrer les activités du groupe Tiko. A Antsirabe, par exemple, où est implantée l'importante usine Tiko d'Andranomanelatra, le parti TGV a réclamé publiquement la réouverture de cette unité qui avait procuré des milliers d'emploi aux agriculteurs et éleveurs de la région. Le n°1 des « *Tiko Boys* » avait été placé sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora en juin 2009 dans le cadre de l'affaire de l'accaparement du terrain remblayé d'Andohatapenaka. Il fut ensuite relaxé au bénéfice du doute, alors que Marc Ravalomanana a écopé de 5 ans de travaux forcés.

06/12 - Le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM) demande à l'Etat de régler ses dettes. Les arriérés se sont accumulés et concernent plusieurs secteurs, principalement le BTP et les entreprises franches. Ces dettes proviennent notamment du non-remboursement de la TVA. Le retard de remboursement n'est pas une nouveauté mais il s'est aggravé depuis le début de la crise, il peut dépasser les 6 mois. Pour le GEM, la régularisation de ces arriérés est une condition sine qua non du redressement de l'économie, avec le rétablissement d'un approvisionnement régulier en électricité. Les délestages de la Jirama, qui se sont multipliés ces dernières semaines, mettent en péril de nombreuses entreprises. Il en va de même pour le climat d'insécurité qui fait fuir les investisseurs.

07/12 - Des responsables du Port franc de Maurice à la conquête d'opérateurs malgaches. Ils ont rencontré les responsables du transport maritime de la Grande Ile et ont indiqué leur souhait de voir plus d'opérateurs malgaches utiliser leurs installations. « *Il revient à ces derniers de choisir dans quel port ils pourront trouver plus d'intérêt. Celui de Maurice où le nôtre* », admet le directeur général de l'Agence portuaire maritime et fluviale. Madagascar a, en effet, en projet de faire d'Ehoala (près de Tolanaro, au sud-est) un Port franc. Celui-ci pourrait constituer une concurrence assez importante pour Maurice étant donné sa position et sa taille. Utilisé principalement pour l'évacuation de l'ilménite, il est possible d'utiliser ce port en intermodalité. Le ministre du Transport a évoqué l'importance de la mise en place de stratégies communes entre les deux îles pour faire face à la concurrence. Le système de port franc ressemble à celui des zones franches. Il est utilisé surtout pour attirer les investisseurs. Il n'y a pas que des activités de port auprès d'un Port franc, il y a aussi des activités de transformation qui produisent de la valeur ajoutée.

22/12 - La filière letchi menacée. 6.000 tonnes de letchis exportés en moins, une livraison sur le marché européen retardée et la menace de ne pas pouvoir approvisionner suffisamment les bateaux qui transportent le fruit, la filière du letchi malgache se porte plutôt mal cette année. *L'Express* évoque les difficultés rencontrées par les professionnels pour produire des fruits de qualité, au calibre requis. Les exportateurs commencent à se concerter pour tenter de redresser la situation en 2012. Autre élément inquiétant et qui incite les acteurs de la filière à agir rapidement : la concurrence potentielle d'autres pays producteurs tel le Mozambique, qui pourraient un jour détrôner Madagascar, leader actuel des exportations du fruit rose.

► Divers

06/12 - Changement climatique : Madagascar est classé troisième parmi les pays à risques, selon un cabinet international spécialisé. La Grande Ile se trouve classée derrière le Bangladesh et l'Inde.

Internet haut débit : le câble Lion 2 (Lower Indian Ocean Network) sera inauguré début 2012. Il permettra le désenclavement numérique de la Grande Ile. La ligne sous-marine s'étend jusqu'au Kenya. L'accord pour sa construction a été signé en septembre 2010. En fait, il s'agit du prolongement de Lion 1 qui relie déjà Madagascar au reste du monde via La Réunion et Maurice. Lion 2 représente un investissement de 56,5 millions d'euro.

17/12 - Les forêts primaires disparaîtront dans 8 ans. Des chercheurs craignent que la Grande Ile ne soit à la veille d'un effondrement écologique. Il ne reste plus que 10% des forêts primaires. La culture sur brûlis, les feux de brousse, la déforestation, les trafics de bois précieux et la faiblesse des institutions, marquée par les dérives de

gouvernance, sont à la source de cette situation catastrophique. Au rythme actuel de la déforestation, les forêts primaires en dehors des aires protégées disparaîtront d'ici 2020, soit dans 8 ans. Les chercheurs avancent que les forêts menacées de disparition à brève échéance sont parmi les plus riches au monde en matière de diversité. L'île compte au moins 10.000 espèces d'arbres et d'arbustes dont plus de 90% sont endémiques.

28/12 - Environnement : un fonds pour protéger les forêts. La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (Fapbm) a octroyé 1 million de dollars en faveur d'une quinzaine d'aires protégées locales. Sa gestion sera confiée à des promoteurs et gestionnaires d'aires protégées tels que Madagascar National Parks (MNP), Asity Madagascar, Peregrine Fund, Worldlife Conservation Society (WCS), et Missouri Botanical Garden. « *La Fondation a été créée afin de contribuer à la pérennisation financière des aires protégées malgaches. L'objectif, d'ici 5 ans, est de couvrir la moitié du système des aires protégées* », précise la Fapbm. Ces financements sont principalement destinés aux activités de conservation génératrices de revenus. Ils serviront également à renforcer la capacité des populations locales, amenées à terme à prendre en charge la gestion de ces aires protégées.

21/12 - Arrivée des 20.000 tonnes de riz en provenance de Birmanie. Un ministre affirme qu'aucune décision n'a encore été prise concernant la distribution et la mise en vente de cette cargaison.

23/12 - La plateforme de concertation et de pilotage de la filière riz (PCP Riz) tire la sonnette d'alarme. Une sérieuse menace plane sur l'approvisionnement durant la période de soudure de l'année 2012. Une baisse importante a été constatée pour la production rizicole de cette année. Un décalage important est donc fortement à craindre entre le stock existant et les besoins du marché. « *Il y a un véritable gouffre entre la production et l'approvisionnement. C'est un danger imminent qu'il faut compenser par l'importation* », déclare Andry Rakotovo, président de la PCP Riz. À en croire le président de la plate-forme, plusieurs facteurs ont concouru à cette chute de la production. D'abord le changement climatique qui a perturbé fortement la saison culturale, la quantité et la qualité de la production. Il y a eu également l'arrêt des interventions de l'État au niveau des producteurs en raison de la crise politique. Le régime Ravalomanana avait octroyé un pack d'assistance aux riziculteurs : fourniture de semences, accompagnement technique, réhabilitation des périmètres irrigués et fourniture d'engrais. « *La contre-saison pourrait compenser en partie la baisse de la grande production mais cela ne suffira pas. Il faut importer* », soutient le responsable du PCR-Riz. Les 20.000 tonnes importées par l'État et dont la livraison est imminente est une goutte d'eau par rapport aux besoins. Rétablir la communication et la coordination entre les acteurs de la filière devient urgent.

29/12 - Le recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) qui devait être finalisé en août 2009 reporté à 2013. Les recensements doivent en principe être réalisés tous les 10 ans. La dernière opération a eu lieu à Madagascar en 1993. Le coût total du RGPH a été estimé à 19 millions de dollars. Depuis 2007, seuls les travaux cartographiques ont été entamés par l'Instat, appuyé par le FNUAP. Madagascar est encore en attente d'un financement. Le directeur général de l'Instat attend beaucoup des nouveaux assistants de la statistique qui viennent d'achever leur formation à Madagascar. Ils auront la responsabilité d'encadrer 30.000 à 35.000 enquêteurs. En 50 ans d'indépendance, le pays n'a compté que 2 recensements de la population.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Les Nouvelles (Madagascar), La Vérité (Madagascar), Madagascar Matin, Le Courrier de Madagascar, La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Times of Madagascar, Madonline, Madaplus, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 31/12/2011, 1 euro = 2912 Ariary (cours pondéré)